

**PARIS,
CAPITALE
SCIENTIFIQUE
et ETUDIANTE**

RAPPORT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

DE LA VILLE DE PARIS

AVRIL 2016

RAPPORT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

DE LA VILLE DE PARIS

Adopté lors de la séance plénière du 14 mars 2016

SOMMAIRE

Introduction	2
Première partie : état des lieux	4
I – Paris capitale scientifique	4
II – Paris capitale universitaire	6
III – Paris capitale en matière de recherche et développement	8
IV – Annexes	9
Deuxième partie : rapports des groupes de travail du Conseil scientifique de la Ville de Paris	13
I – Résumé des propositions émanant des groupes de travail	13
II – Rapports des groupes de travail	18
A. Rapport du groupe « Vie étudiante et universitaire »	18
B. Rapport du groupe « Avenir du Campus de Paris »	23
C. Rapport du groupe « Les instituts de recherche à Paris : Une politique d'émergence »	29
D. Rapport du groupe « Le développement d'une politique volontariste de diffusion de la culture scientifique à destination des plus jeunes (écoles/collèges) »	38
E. Rapport du groupe « L'interface entre décideurs et monde scientifique »	42

INTRODUCTION

Le présent rapport répond à la demande faite par Madame la Maire de Paris au Conseil scientifique de la Ville de Paris d'une réflexion concernant les mesures qui pourraient être envisagées par la Ville - à la place qui est la sienne : il ne lui appartient en effet ni de définir des orientations stratégiques en matière de recherche, ni de se substituer aux opérateurs de recherche - afin de conforter Paris dans son statut de grande capitale intellectuelle et scientifique internationale. Cette demande a été saluée par le Conseil comme attestant la volonté forte de l'équipe municipale, dans la continuité des choix effectués par la précédente, de maintenir les importants efforts qui sont consentis, dans un contexte budgétaire pourtant contraint, en faveur de la science et du monde scientifique.

Saisi de cette demande, le Conseil s'est organisé en cinq groupes de travail, chargé chacun d'un thème : Vie étudiante et universitaire ; Avenir du Campus de Paris ; Les instituts de recherche à Paris : Une politique d'émergence ; Le développement d'une politique volontariste de diffusion de la culture scientifique à destination des plus jeunes (écoles/collèges) ; L'interface entre décideurs et monde scientifique¹.

Au terme de la réflexion conduite, une remarque commune à l'ensemble des groupes de travail vaut d'être mise en exergue. Elle concerne la difficulté, souvent présente, d'isoler statistiquement Paris de l'Ile de France, ce qui pose la question du périmètre de référence dès lors qu'on entreprend de cerner les évolutions du paysage scientifique et universitaire. Une toute première recommandation serait en conséquence de doter Paris d'un tableau de bord agglomérant des indicateurs qui pourraient permettre de suivre plus finement les évolutions du paysage scientifique et universitaire parisien. Cette mission pourrait être confiée à l'APUR.

Outre cette recommandation transversale, le Conseil a souhaité distinguer, entre celles dont on trouvera un récapitulatif (p.13) et une présentation détaillée (p.18) ci-après, dix propositions évaluées comme particulièrement importantes. Celles-ci s'organisent selon trois axes prioritaires pour une politique de la Ville dans le domaine scientifique : stimuler l'émergence, renforcer la coordination, faciliter l'accueil.

1. Stimuler l'émergence

- **Soutien à l'émergence** (nouveaux instituts de recherche, chaires et masters)

¹ Groupes de travail : 1) Vie étudiante et universitaire (Animateur : Jean-Philippe Heurtin) : Michèle Baussant, Fethi Benslama, Mathilde Cannat, Patrick Michel, Frédéric Ogée. 2) L'avenir du « Campus de Paris » (Animateurs : Jean-Charles Pomerol et Christine Musselin) : Claire Barillé, Elie Cohen, Didier Fassin, Annie Fourcaut, Frédéric Ogée, José-Alain Sahel, François Taddei. 3) Une politique d'émergence (projets, instituts...) (Animatrices : Valérie Berthé et Judith Schlanger) : Geneviève Almouzni, Michèle Baussant, Fethi Benslama, Denis Bertrand, Jean-Philippe Heurtin, Catherine Lubetski, Jean-Charles Pomerol, François Taddei, Alain Tedgui, Olivier Wieviorka. 4) Le développement d'une politique volontariste de diffusion de la culture scientifique à destination des plus jeunes (écoles / collèges) (Animateurs : Denis Bertrand et Philippe Askenazy) : Jean-Philippe Heurtin, Elisabeth Giacobino, Cédric Moreau de Bellaing, Judith Schlanger, François Taddei. 5) L'interface entre décideurs et monde scientifique (Animatrice : Fanny Henriot) : Richard Rechtman, Mathilde Cannat, Geneviève Almouzni, Laurence Boisson de Chazournes, Roland Combescot, Morgane Colombert, Didier Fassin, Elisabeth Giacobino, Mirna Safi, Alain Tedgui.

- **Création des "mallettes des sciences". a) concours** (sous forme d'un appel d'offre ?) pour la création et la fabrication de kits pédagogiques à destination des médiateurs scientifiques (notamment auprès des écoles élémentaires), associant outils numériques et outils physiques, culture Internet et expérience sensible. Exemples : mallette *langues* (« Babel »), mallette *archéologie*, mallette *économie*, mallette *tri et mélange*, etc.) ; **b) Le « colloque des mallettes »** : participation des jeunes, avec leurs réalisations, à des « colloques interscolaires » annuels.

- **En matière de culture. a)** aider l'accès à la culture des étudiants parisiens, français ou internationaux (ouverture de nouveaux « Kiosques Jeunes » dans les établissements d'enseignement supérieur, établissement de partenariats entre le CROUS et les établissements d'enseignement supérieur et création d'une billetterie dématérialisée, réservée aux étudiants); **b)** doter les établissements d'infrastructures de qualité et bien équipées, afin de développer une activité de **création culturelle étudiante** (théâtre, cinéma, musique, danse, écriture, arts plastiques, etc.), en facilitant l'accès à des lieux de spectacle, de répétition et en encourageant (par appel d'offres ?) la constitution de groupes (orchestres, troupes, collectifs, etc.) structurés.

- **Maintien et développement du programme *Émergence***, dont l'utilité et l'importance sont unanimement reconnues. Le maintien du programme émergences est un point essentiel : c'est un outil de développement de (et d'appui à) la recherche qui ne vient pas simplement compléter d'autres dispositifs mais constitue en soi un véritable instrument, très bien adapté au travail de la recherche (en équipe) par un dispositif relativement souple.

2. Renforcer la coordination

- **Coordination entre la Ville de Paris et les établissements** de l'enseignement supérieur et de la recherche : maintenir des rencontres régulières entre les responsables des différents établissements et COMUE de Paris et la Maire de Paris et ses Adjoints afin de gérer de manière coordonnée les sites universitaires et les actions à développer.

- **Communication et sensibilisation des services de la Ville de Paris aux bénéficiaires de la recherche** : **a)** Événements ou réunions (par exemple annuelles) entre un (des) interlocuteur(s) connaissant le monde de la recherche, et les services de la Mairie de Paris, afin de sensibiliser ces derniers à la possibilité d'avoir recours à, par exemple, des dispositifs CIFRE ou à des missions de recherche sur certains sujets ; **b)** Communication aux différents services des équipes de recherche travaillant sur des sujets pouvant les intéresser ; **c)** Valorisation des actions en cours. Le Conseil scientifique de la Ville de Paris pourrait à cet égard jouer un rôle de centralisation des besoins et de médiation.

- Soutien aux **dispositifs de recherches co-élaborés entre service(s) de la Ville et laboratoire(s)** de recherche scientifique (dispositifs CIFRE).

3. Faciliter l'accueil

- **Soutien renforcé et ciblé à l'accueil et à la mobilité de certaines populations étudiantes étrangères** (par exemple, syrienne, turque, etc.) : intervention en soutien des universités auprès des autorités diplomatiques et consulaires, afin de faciliter la délivrance de visas et bourses de séjour.

- **Aide au logement** sur Paris intra-muros pour les étudiants, les jeunes chercheurs, les enseignants chercheurs et les personnels administratifs de l'ESR.

- Soutenir la **facilitation administrative** (auprès de la Préfecture pour les permis de séjour des étudiants étrangers ; auprès des universités pour les formalités d'inscription).

ÉTAT DES LIEUX

PARIS CAPITALE SCIENTIFIQUE

Invitée à préciser les principes sur lesquels doit s'appuyer la mobilisation du monde de la recherche, Marie-Christine Lemardeley, adjointe à la Maire de Paris, chargée de l'enseignement supérieur, de la vie étudiante et de la recherche, indique qu'il s'agit de « *faire travailler ensemble le monde de la recherche publique, de la recherche privée et les acteurs de l'innovation socio-économique, favoriser les logiques de mise en réseau, par exemple en rapprochant les chercheurs, les investisseurs, les aménageurs et les entrepreneurs et s'appuyer sur les coopérations déjà existantes et sur les forces du territoire du Grand Paris* »².

Une large place est ainsi octroyée à l'innovation, laquelle est perçue comme un critère de l'attractivité à long terme : la capacité à innover est, en effet, un indicateur du dynamisme et de la capacité d'une métropole à s'adapter aux évolutions rapides du contexte économique³. Nombre d'enquêtes internationales ont d'ores et déjà mis en évidence le dynamisme de Paris en tant que capitale scientifique et, tout particulièrement, en matière d'innovation. L'étude *The next Silicon Valley* réalisée par CB Insights en 2014, place ainsi Paris au premier rang européen pour le dynamisme de son marché de l'innovation. La capitale se range par là-même au sixième rang du classement mondial. Aussi Paris est-elle la ville d'Europe la plus attractive pour les startups et les investisseurs. Selon l'étude PWC - *Cities of opportunity* de 2014, Paris prend la tête du classement dans les domaines du capital intellectuel et de l'innovation et devance ainsi Londres. Paris, selon cette même étude, se classe au deuxième rang en nombre de bibliothèques nationales ; et à la troisième place pour sa population diplômée de l'enseignement supérieur ainsi qu'en termes d'innovation.

Signalons qu'à l'échelle de la région Ile-de-France, un tiers des 500 plus grands groupes mondiaux y possèdent un siège. La région compte 7 des 71 pôles de compétitivité labellisés en France, dont 3 des 7 pôles mondiaux. Fortement attractive, l'Ile-de-France est la deuxième région en Europe et la première en France en matière d'accueil des investissements étrangers.

Nombre de facteurs renforcent l'attractivité de Paris⁴. Paris est ainsi la ville la plus accessible d'Europe, avec un maillage d'une densité exceptionnelle au point de convergence d'importantes infrastructures⁵. Par ailleurs, la population active parisienne est hautement

² Audition de Marie-Christine Lemardeley, adjointe à la maire de Paris chargée de l'enseignement supérieur, de la vie étudiante et de la recherche, 24 mars 2015.

³ L'innovation est la clé d'une croissance de long terme. Entraînant des synergies et des externalités positives, vecteurs d'une croissance pérenne, elle est assimilée aux activités à haute valeur ajoutée. L'innovation est ce qui permet de ne pas subir des cycles économiques de plus en plus courts. La capacité à innover participe de la notoriété d'une métropole.

⁴ Cette attractivité est attestée par le nombre de touristes que la capitale accueille chaque année, et le PIB ainsi généré. Paris intra-muros totalise 29 millions de visiteurs par an, 47 millions de visiteurs français et internationaux ont séjourné à Paris/Ile-de-France entre juillet 2013 et juin 2014, plaçant ainsi Paris et sa région loin devant ses concurrentes, notamment Londres (qui en compte, elle, 35 millions). Selon l'Insee, la part du tourisme dans le PIB d'Ile-de-France représente environ 6,5 % (derniers chiffres de 2011 publiés en 2014).

⁵ 6 grandes gares, 5 lignes de RER, 16 lignes de métro (300 stations), près de 1400 lignes de bus (sur toute l'Ile-de-France), une connexion à six autoroutes. La Région abrite également 70 ports répartis sur 500 km de voies navigables. Le trafic aérien est extrêmement important avec trois aéroports: 92,7 millions de passagers et 693 200 vols commerciaux en 2014. Il y a 1,5 milliard de voyages par an sur les lignes de métro et 1,2 milliard de voyages par an sur le TER/RER. Selon l'étude PWC *Cities of Opportunity* de 2014, Paris est leader mondial

qualifiée (part des cadres, part des diplômés, etc.) par rapport à la moyenne nationale ou européenne. A Paris en effet, 43,1% de la population active est cadre (selon les chiffres du recensement de 2011) ; à titre de comparaison : 29,1% de la population active de la ville de Lyon est cadre, 17,3% de celle de Marseille, 36,3% de celle des Hauts de Seine et, enfin, 15,6% en France métropolitaine (voir Annexes 1). L'Ile-de-France est la région la plus diplômée de France : en 2012, 35% de sa population adulte est diplômée du supérieur et 47 % des jeunes de 18 à 24 ans sont étudiants, contre respectivement 23% et 36% en province (cf. Annexes 2).

Le produit intérieur brut (PIB) par habitant dans la région Ile-de-France (il n'existe guère de notion de PIB pour Paris intra-muros) y est ainsi, en 2012, 1,9 fois plus élevé qu'en province. Le produit intérieur brut (PIB) de l'Ile-de-France atteint 624 milliards d'euros. Il représente 30 % du PIB de France métropolitaine. Pour ce qui est de la répartition de la Valeur Ajoutée par secteur d'activité, le tertiaire y représente environ 86,5% en 2012 (enquête Insee). Il est à noter qu'à l'échelle européenne, l'Ile-de-France a un PIB supérieur à celui de nombreux pays de l'Union Européenne, comme le Portugal.

PARIS CAPITALE UNIVERSITAIRE

À la rentrée 2013, en France métropolitaine et dans les DOM, l'ensemble du système éducatif public et privé compte 15,3 millions d'élèves, d'étudiants et d'apprentis, 130 000 de plus qu'à la rentrée précédente⁶. L'enseignement supérieur est le premier contributeur à cette hausse globale, avec une augmentation de ses effectifs de plus de 2 points. Tous les types d'établissement participent à la croissance. Les universités, qui concentrent le plus fort contingent d'étudiants, affichent cette année une hausse comparable à celles des écoles. **En France métropolitaine, Paris détient le taux de scolarisation le plus élevé (28,9 %).**

Au 15 janvier 2014, 1 499 600 étudiants sont inscrits dans les universités de France métropolitaine et des départements d'outre-mer⁷. Les effectifs sont en hausse de 2,5 %, une hausse plus marquée que celle observée les deux années précédentes (+ 0,8 % en 2012-2013 et + 0,8 % en 2011-2012). Les effectifs progressent dans les disciplines de santé de 1,8 % prolongeant l'augmentation de 1,7 % en 2012-2013⁸. Depuis 2004, les inscriptions en licence sont restées stables (+ 0,5 %), les inscriptions en master ont augmenté de 15,6 % et les inscriptions en doctorat (y compris HDR) ont diminué de 9 %.

Paris s'illustre par son nombre élevé d'étudiants : Paris compte en effet **335 025 étudiants de l'enseignement supérieur** pour l'année scolaire 2013/2014 dans l'académie de Paris⁹ ; l'Ile de France totalise **645 000 étudiants de l'enseignement supérieur** (voir Annexes 3). Paris compte environ **370 établissements d'enseignement supérieur** dont 7 universités¹⁰ (voir Annexes 4).

En ce qui concerne les étudiants étrangers, leur nombre en 2014 en France est de 298 900 (dont environ 50 000 à Paris) soit +1,3% par rapport à l'année précédente. Leur part dans l'enseignement supérieur est stable à un peu plus de 12%. Par rapport à 2013, les effectifs

pour la couverture de transports en commun. Paris se classe en outre parmi les 5 meilleures villes au monde concernant les systèmes de transports publics (à égalité avec Berlin, Singapour et Stockholm).

⁶ Source: Repères et références statistiques DEPP-RERS-2014.

⁷ Source : MENESR-DGESIP DGRI-SCSES-SIES Système d'information Sise.

⁸ La Paces, première année commune aux études de santé (médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique), mise en place à la rentrée 2010, contribue à cette augmentation : on dénombre 58 046 étudiants en Paces, soit une hausse de 4,5 % par rapport à la précédente rentrée (+ 4,0 % déjà en 2012-2013).

⁹ Source : Ministère Éducation Nationale.

¹⁰ Chiffres 2012 – source : Ministère Éducation Nationale.

d'étudiants de nationalité étrangère ont fortement augmenté en STS, en CPGE, et en formations d'ingénieur. Ils ont stagné à l'université et diminué à nouveau en DUT.

En 2013, les universités accueillent 74 % des étudiants de nationalité étrangère ; ceux-ci y représentent 14,5 % des inscrits. Cette proportion augmente fortement avec le cursus : ils représentent 10,8 % des inscriptions en cursus licence, 17,7 % en cursus master et 41,4 % en cursus doctorat. La part de non-bacheliers parmi les étudiants de nationalité étrangère augmente avec le degré d'études de la formation universitaire : elle est de 68,0 % pour le cursus licence, 84,1 % en cursus master et 90,8 % en cursus doctorat¹¹.

Depuis 2002, la Ville de Paris a souhaité renforcer son accompagnement à l'arrivée des étudiants sur le territoire français et en particulier sur la capitale en créant un dispositif qui réunit sur deux plateformes des partenaires institutionnels, experts sur les questions d'accueil et d'accompagnement en milieu universitaire¹². Chacune de ces plateformes, l'une portée par le CROUS, la seconde par la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP), constitue un guichet unique d'information, de diagnostic et d'orientation. Elles sont organisées respectivement, l'une pour traiter des questions d'accès aux droits, la seconde pour répondre à la question du statut de l'étudiant étranger au regard du séjour sur le territoire français (Budget : CIUP 80 000 € / CROUS 30 000 €).

Ainsi pour faciliter l'accueil des primo-arrivants sur la capitale et pour répondre immédiatement aux questions d'intégration, sont mobilisés pour une période d'environ dix semaines (en 2013 du 16 septembre au 22 novembre) les services suivants : les services de l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) en charge d'organiser la visite médicale obligatoire et depuis 2009 de valider pour les primo arrivants le visa valant titre de séjour ; la Préfecture de Police pour la délivrance des titres de séjour pour les années suivantes ; la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour les aides au logement ; les mutuelles de sécurité sociale étudiante (la LMDE et la SMEREP) ; l'antenne parisienne de la Direction Régionale du Ministère du Travail et de la Santé, service en charge des questions relatives à la santé et à la réglementation.

Il reste que, malgré ces avancées, les conditions de l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers, élément crucial du développement de la recherche et de son rayonnement international, demeurent encore particulièrement difficiles à Paris, s'apparentant parfois à un véritable parcours du combattant. Il apparaît donc déterminant de continuer à intervenir pour améliorer ces conditions d'accueil, l'accompagnement des chercheurs durant leur séjour, mais aussi leur suivi après leur séjour à Paris.

La Cité Internationale Universitaire de Paris, reconnue d'utilité publique par décret en date du 6 décembre 1925, est notamment en charge de l'accueil et de l'hébergement de 5 500 étudiants et chercheurs au sein des résidences internationales. Elle a intégré en 2002 la Fondation Nationale Alfred Kastler, chargée des questions liées à l'accueil des chercheurs étrangers au niveau national. Elle gère également le programme de bourses pour chercheurs étrangers financé par la Ville de Paris. La CIUP a créé en 2003 un bureau d'accueil des chercheurs étrangers renommé en 2013 en ACC&SS Paris Centre (Accueil Accompagnement et Services Supports) dont l'objectif est d'informer et d'accompagner à la fois les étudiants et les chercheurs étrangers en mobilité. ACC&SS Paris Centre est l'un des 7 bureaux d'accompagnement qui constituent le réseau ACC&SS Paris Ile-de-France, répartis sur

¹¹ À l'université, près d'un étudiant étranger sur cinq est originaire de l'Union européenne (19,7 %), près d'un sur deux est originaire d'Afrique (46,0 %) et un sur cinq (20,8 %) est asiatique. L'origine géographique varie avec le degré d'études de la formation à l'université. Ainsi, on constate une plus forte représentation des étudiants originaires d'Asie en cursus doctorat, où ils représentent plus de 30,6 % des étudiants de nationalité étrangère inscrits, contre 20,2 % en cursus licence et 18,7 % en cursus master.

¹² Source : Dossier Mairies adjoints dernière version 8 avril 2014 ; Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur, Sous-direction de l'Economie, de l'Innovation et de l'Enseignement Supérieur, Bureau de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante.

l'ensemble du territoire francilien. La participation de la Ville de Paris aux activités d'ACC&SS Paris Centre, aux côtés de la Région Ile de France, a permis en 2012 l'accueil et le suivi de 1 863 chercheurs étrangers dans un établissement d'enseignement supérieur et de recherche parisien.

PARIS CAPITALE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La recherche et développement (R&D) est principalement concentrée en Île-de-France¹³ (38 % des effectifs de R&D et 40 % des chercheurs)¹⁴. En 2012, 153 500 personnes en équivalent temps plein recherche (ETP), dont 103 400 chercheurs, travaillent en Île-de-France. La surreprésentation du personnel de R&D y est plus marquée dans les entreprises que dans les administrations. Les entreprises y rémunèrent 40 % de leurs effectifs de R&D et 44 % de leurs chercheurs. La recherche publique pèse un peu moins avec 34 % des effectifs et des chercheurs. Par ailleurs, trois régions totalisent 27 % de l'ensemble du personnel de R&D et 28 % des chercheurs : Rhône- Alpes (49 800 ETP), suivie de Midi-Pyrénées (30 000 ETP) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (28 500 ETP). **Le poids des autres régions est inférieur à celui de l'Île-de-France, elles emploient 145 700 ETP recherche dont 82 400 chercheurs.** Le classement entre les régions évolue peu d'une année sur l'autre.

Le poids du personnel de R&D des entreprises n'est pas identique selon les régions. Globalement supérieur pour les chercheurs (60 %) à celui des administrations, il lui est inférieur dans certaines régions (Languedoc- Roussillon, Lorraine, Auvergne, Alsace, Poitou-Charentes, Limousin). Pour les deux premières régions, la forte implantation des organismes publics contribue à ce phénomène. À l'inverse, en Franche-Comté, 75 % des chercheurs de R&D travaillent en entreprises. Comme en Île-de-France, plus des deux tiers des chercheurs des régions suivantes effectuent leur recherche dans les entreprises (Midi-Pyrénées, Haute-Normandie, Picardie et Centre).

Dans la recherche publique, la répartition entre les organismes et l'enseignement supérieur est assez différente. Les universités, présentes sur tout le territoire, contribuent à une moindre concentration de la recherche : **moins d'un tiers des personnels de R&D des universités sont localisés en Île-de-France, contre 36 % des personnels des organismes de recherche** (Epic et EPST).

Si l'on rapporte le nombre de chercheurs sur l'emploi total, la moyenne de la France métropolitaine est de 10 chercheurs pour 1 000 emplois. **En Île-de-France et en Midi-Pyrénées, ce ratio est près de deux fois plus élevé.** La répartition régionale de la DIRD présente des caractéristiques similaires. **C'est encore en Île-de-France qu'est concentrée la DIRD (40 %), soit 42 % de la DIRDE et 36 % de la DIRDA¹⁵.** Les travaux de R&D exécutés en région francilienne se montent à 18,5 milliards d'euros (voir Annexes 5).

¹³ Ce type de données n'existe qu'à l'échelle de la région et non de Paris intra-muros.

¹⁴ Source : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

¹⁵ La DIRD est la dépense intérieure de recherche et développement. La DIRD correspond à la R-D exécutée en France quelle que soit l'origine des financements (publics ou privés, français ou étrangers). On note DIRDA la R-D exécutée par les administrations, DIRDE celle exécutée par les entreprises.

Ce bref état des lieux manifeste la permanence du statut, très ancien, de Paris comme capitale scientifique. L'étude PWC - *Cities of opportunity*, déjà mentionnée, classait ainsi, en 2012, Paris à la 3^{ème} place pour le capital intellectuel et l'innovation, devant New York et Londres, à la 2^{ème} place, immédiatement après San Francisco, pour l'indice des cités de l'innovation, à la 4^{ème} place pour l'accès à l'éducation. Paris est, enfin, classée 6^{ème} en matière de recherche universitaire, toutes les disciplines scientifiques y étant présentes, le plus souvent à un niveau d'excellence.

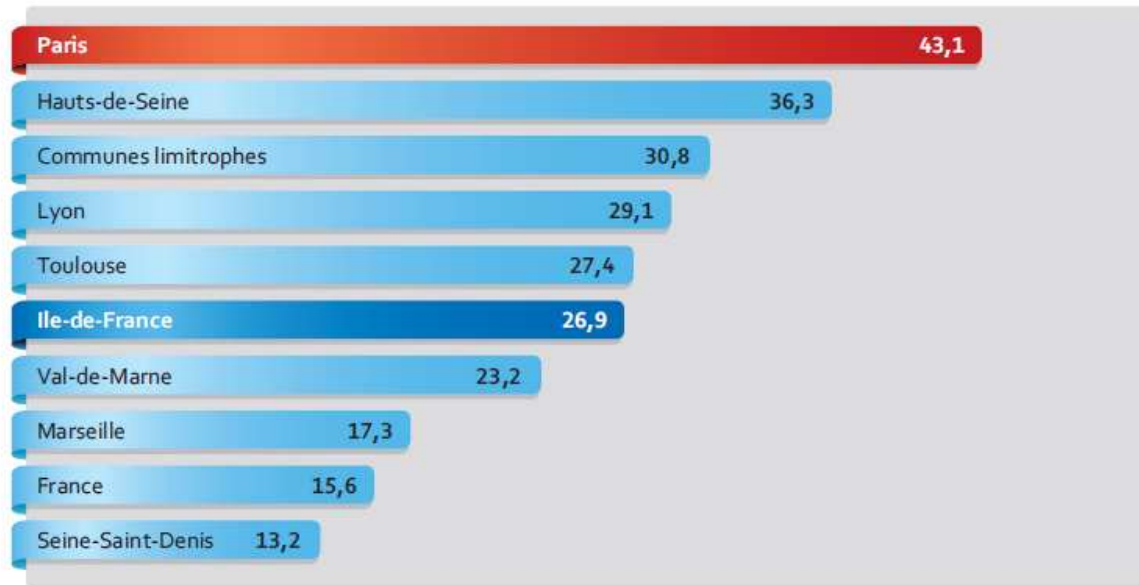
Le Conseil scientifique de la Ville de Paris, sollicité de proposer des mesures susceptibles de conforter Paris dans ce statut de capitale scientifique, a identifié des points qui, dans le domaine de compétence de la Ville, peuvent et doivent être améliorés, concernant par exemple une meilleure répartition géographique des lieux et des quartiers du savoir, l'accueil des étrangers, les formalités auxquels ceux-ci sont soumis, le logement ...

Les recommandations qui suivent visent donc, comme noté précédemment, à stimuler l'émergence, renforcer la coordination et faciliter l'accueil.

ANNEXES

1. Part des actifs cadres en 2011 (en %)

Part des actifs cadres en 2011 (en%)

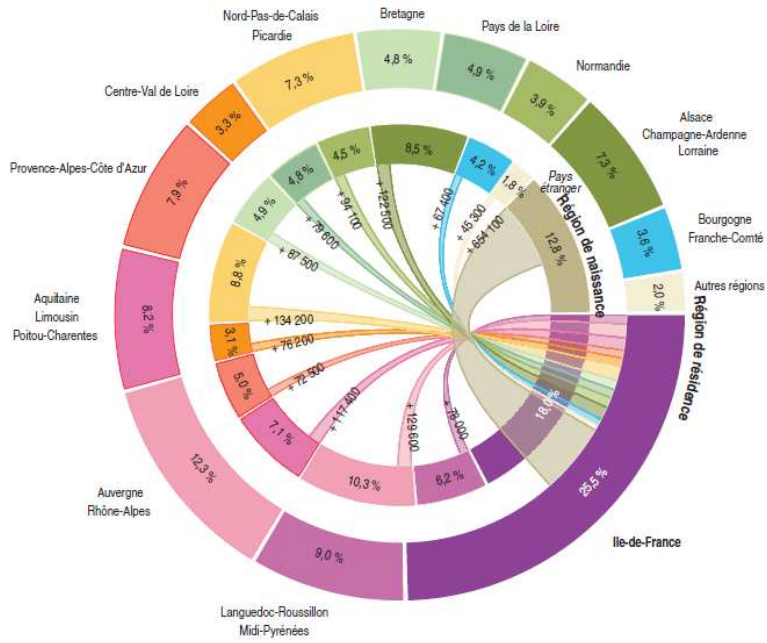


→ **L’Ile-de-France est la région la plus diplômée de France** : en 2012, 35% de sa population adulte est diplômée du supérieur et 47 % des jeunes de 18 à 24 ans sont étudiants, contre respectivement 23% et 36% en province.

→ **Un quart des diplômés du supérieur en France réside en Ile-de-France :**

4 Un quart des diplômés du supérieur réside en Ile-de-France

Répartition des adultes diplômés du supérieur, selon leur région de naissance et de résidence



Lecture : le cercle interne représente la décomposition en fonction de la région de naissance, et le cercle externe en fonction de la région actuelle de résidence. Les arcs traduisent les mobilités des diplômés du supérieur, nés dans des régions de province ou à l'étranger et résidant aujourd'hui en Ile-de-France. Par exemple, 654 100 diplômés du supérieur nés à l'étranger résident aujourd'hui en Ile-de-France.

Source : Insee, recensement de la population 2012

3.

[1] Effectifs de l'enseignement supérieur par académie en 2013-2014

(France métropolitaine + DOM)

Académies	Universités		STS	CPGE	Formations d'ingénieurs (2)	Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité (hors STS)	Autres écoles et formations (3)	Ensemble (4)	Évolution 2013/2012 (%)
	Total (1)	dont préparation DUT							
Aix-Marseille	67 282	4 141	11 473	3 377	3 396	6 147	11 519	102 228	0,0
Amiens	24 003	3 112	6 490	1 153	5 357	902	6 908	44 803	0,8
Besançon	20 174	2 477	4 721	973	3 043	467	3 576	32 819	0,7
Bordeaux	73 306	5 220	12 829	3 144	4 428	9 844	12 106	115 223	3,2
Caen	24 215	2 896	5 084	1 272	1 504	1 543	4 057	37 336	0,8
Clermont-Ferrand	30 403	2 557	5 279	1 353	2 223	1 715	5 274	45 211	-0,8
Corse	3 970	441	562	108	62	17	586	5 243	4,2
Créteil	90 729	8 610	13 454	3 643	9 494	1 196	16 689	134 185	0,7
Dijon	26 882	2 623	5 732	1 901	1 793	2 028	4 873	42 293	1,2
Grenoble	55 743	7 067	10 753	2 470	5 394	4 976	8 451	86 549	2,3
Lille	100 170	7 437	19 175	5 434	9 823	9 427	23 552	164 991	0,9
Limoges	14 898	1 647	3 366	568	1 103	141	2 481	27 042	2,5
Lyon	106 399	7 333	12 702	6 034	12 516	8 882	27 557	173 126	1,5
Montpellier	72 719	3 708	11 524	2 475	3 047	3 957	9 007	101 729	2,8
Nancy-Metz	52 359	5 249	8 983	2 407	6 683	1 918	8 562	76 342	0,8
Nantes	67 067	5 501	16 565	4 129	8 915	5 437	21 511	122 085	3,5
Nice	35 215	3 590	6 061	2 433	1 776	5 341	5 474	55 105	2,8
Orléans-Tours	37 695	4 445	8 249	2 227	2 683	1 474	6 390	57 135	0,6
Paris	171 165	2 064	17 867	14 849	8 060	29 139	94 804	335 025	2,3
Poitiers	30 718	3 087	5 784	1 148	2 130	3 515	3 998	46 954	2,4
Reims	22 531	3 059	5 568	1 217	2 490	5 749	4 540	41 794	4,3
Rennes	73 719	6 499	14 748	3 954	8 092	4 022	14 864	118 278	1,9
Rouen	33 427	4 199	6 419	1 305	4 333	5 707	5 584	56 336	3,1
Strasbourg	52 403	3 929	6 714	2 473	3 644	521	6 888	70 901	1,5
Toulouse	78 718	6 663	12 197	3 789	10 018	5 364	15 441	125 419	2,9
Versailles	106 913	7 144	14 114	8 203	15 110	14 466	17 796	175 861	0,7
France métropolitaine	1 472 823	114 693	246 403	81 939	137 117	133 895	342 488	2 389 013	1,8
Guadeloupe	6 303	186	1 916	451	18	-	712	9 382	2,8
Guyane	2 527	254	529	70	-	-	236	3 362	-2,1
Martinique	4 406	91	2 396	393	-	132	829	8 156	4,2
Mayotte	719	-	290	-	-	-	69	1 078	10,9
La Réunion	12 837	556	3 433	667	170	150	1 779	18 866	3,4
DOM	26 782	1 087	8 564	1 591	188	282	3 625	40 844	3,3
France métropolitaine + DOM	1 499 615	115 780	254 967	83 529	137 305	134 177	346 113	2 429 857	1,8

(1) Y compris Lorraine.

(2) Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. Voir la rubrique « Définitions ».

(3) Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes, formations comptables, écoles normales supérieures, facultés privées, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées, autres écoles. Pour les formations paramédicales et sociales, données 2012.

(4) Sans double compte des formations d'ingénieurs et des CPGE dispensées à l'université.

4. Établissements d'Enseignement Supérieur à Paris:

Académies	Structures relevant des universités			STS	CPGE	Ecoles d'ing. indépendantes des univ.	Ecoles de commerce, gestion, comptabilité	Autres établissements	Total
	Universités	IUT	Ecoles d'ing. dépendantes des univ.						
Paris	7	2	2	85	49	13	37	177	372

5. Evolution de la R&D

[1] Évolution de la R&D des entreprises et des administrations

	2010			2011 définitifs			2012 semi-définitifs			2012 semi-définitifs			
	Entre-prises	Adminis-trations	Total	Entre-prises	Adminis-trations	Total	Entre-prises	Adminis-trations	Total	% entreprises	% adminis-trations	% total	% (5) chercheurs/emploi total
Ile-de-France													
DIRD (1)	11 499	6 091	17 590	12 350	6 101	18 451	12 699	5 802	18 500	42	36	40	
Effectifs de R&D (2)	93 773	55 009	148 782	95 753	54 608	150 360	98 129	55 390	153 520	40	34	38	
<i>dont chercheurs (2)</i>	<i>63 598</i>	<i>34 260</i>	<i>97 858</i>	<i>65 823</i>	<i>33 666</i>	<i>99 489</i>	<i>69 075</i>	<i>34 331</i>	<i>103 406</i>	<i>44</i>	<i>34</i>	<i>40</i>	<i>17</i>

(1) DIRD en millions d'euros.

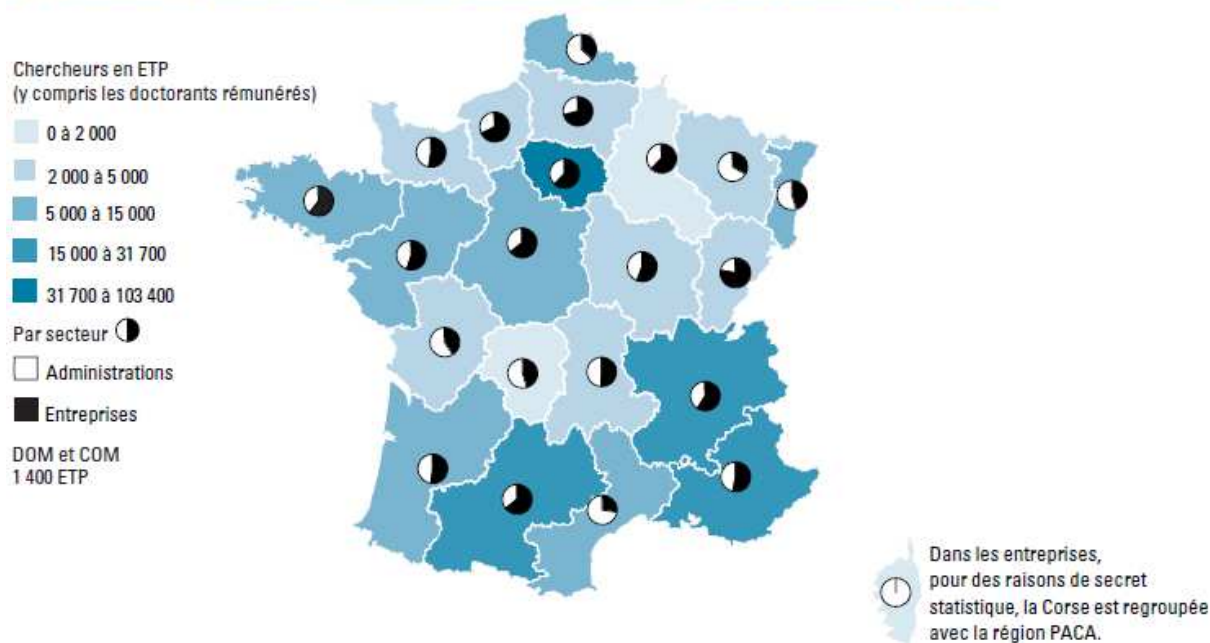
(3) Dans les entreprises, la Corse est regroupée avec la région PACA.

(5) Nombre de chercheurs pour mille emplois en 2012.

(2) Effectifs de R&D en ETP recherche.

(4) Voir « Définitions » ci-contre.

[2] Répartition régionale des chercheurs des administrations et des entreprises en 2012



Catalogue de mesures concrètes, résumé des propositions émanant des différents groupes de travail du Conseil Scientifique de la Ville de Paris

Groupe de travail n°1 « Vie étudiante et universitaire »

- 1) En matière de logement :** a) créer une offre en colocation dans les logements du parc de la ville de Paris ; b) concernant le parc privé, la Ville de Paris devrait amplifier la communication concernant le dispositif de caution locative étudiante mis en place par l'Etat pour faciliter l'accès des étudiants au logement ; c) la ville devrait, en outre, exercer son droit de préemption pour créer des logements étudiants à proximité des sites dotés d'attracteurs universitaires ; d) Elle devrait s'attacher au développement d'hôtels étudiants, pour des séjours parisiens de courtes durées ; e) Elle devrait, enfin, **encourager et développer le logement des jeunes chercheurs, enseignants-chercheurs et personnels administratifs de l'ESR** (recommandation commune avec le groupe de travail n° 2).
- 2) En matière de santé :** a) effectuer chaque année une campagne d'information, en lien avec les structures locales concernées, sur le fonctionnement du système de soin, la carte parisienne des professionnels et des centres de santé, les lieux universitaires d'accueil santé et sur les démarches nécessaires (réactualisation de la carte vitale, etc.); b) renforcer le dialogue entre les structures universitaires, les structures de santé, la Mairie de Paris et les mutuelles et associations étudiantes afin d'organiser une prévention coordonnée entre professionnels du terrain et acteurs institutionnels, dans les domaines de la prévention des troubles psychologiques, en matière de sexualité, de planning familial et de conduites à risques.
- 3) En matière de handicap :** la ville de Paris doit exiger, tant dans les opérations de rénovation que de construction neuve, une meilleure accessibilité des locaux universitaires et des moyens de transports et des stations de métro ou de RER.
- 4) En matière de culture :** a) aider l'accès à la culture des étudiants parisiens, français ou internationaux (ouverture de nouveaux « Kiosques Jeunes » dans les établissements d'enseignement supérieur, établissement de partenariats entre le CROUS et les établissements d'enseignement supérieur et création d'une billetterie dématérialisée, réservée aux étudiants) ; b) doter les établissements d'infrastructures de qualité et bien équipées, afin de développer une activité de création culturelle étudiante (théâtre, cinéma, musique, danse, écriture, arts plastiques, etc.), en facilitant l'accès à des lieux de spectacle, de répétition et en encourageant (par appel d'offres ?) la constitution de groupes (orchestres, troupes, collectifs, etc.) structurés.
- 5) Mener une réflexion sur l'élargissement des horaires d'ouverture des bibliothèques** de la ville de Paris en soirée et pendant le week-end, des restaurants et cafétérias universitaires en journée (afin d'élargir les temps des repas, mais également de fournir des espaces alternatifs de travail individuel et collectif).
- 6) Développer davantage des espaces de travail individuels et collectifs**, avec wifi ou mieux câblage Ethernet gratuit (recommandation commune avec le groupe de travail n° 2).
- 7) Analyser certaines populations étudiantes** (handicapés, étudiants salariés et étudiants chargés de famille) et leurs besoins spécifiques : par exemple travail à mener pour la Ville de Paris avec les employeurs pour permettre aux étudiants-salariés de bénéficier d'une sorte de sabbatique professionnel, avec garantie de réemploi au retour, afin de favoriser leur mobilité internationale.
- 8) Soutien renforcé et ciblé à l'accueil et à la mobilité de certaines populations étudiantes étrangères** (par exemple, syrienne, etc.) : intervention en soutien des universités auprès des autorités diplomatiques et consulaires, afin de faciliter la délivrance de visa et bourses de séjour.

9) Développer un programme qui fasse de certains étudiants des véritables ambassadeurs de la ville de Paris. Ceux-ci, moyennant une aide spécifique, pourrait 1. représenter la Ville de Paris dans d'autres villes universitaires européennes et internationales et 2. alimenter la réflexion des élus parisiens, en rapportant des exemples d'action ou d'initiatives pris ailleurs.

10) Maintenir, pour les post-doctorants, pendant une période à déterminer, les facilités accordées par la ville de Paris aux étudiants (en termes de logement, de santé et d'accès à la culture).

11) Compte tenu des coûts de fonctionnement de nombre des préconisations listées, la ville doit encourager la gestion d'un certain nombre de structures et de dispositifs par les associations étudiantes. Cela suppose, à l'évidence, un accompagnement de ces associations afin de leur permettre d'accomplir au mieux leur activité et de faciliter leur réactivité. C'est pourquoi la ville doit poursuivre, voire amplifier, le soutien aux Maisons des Initiatives Etudiantes.

Groupe de travail n°2 « Avenir du Campus de Paris »

1) En matière de communication : dans le cadre et à l'issue d'une concertation avec les Universités et les grands établissements, s'appliquer à créer un choc d'image autour de la notion d' « Université de Paris ». La ville doit se réapproprier la notion d'Université de Paris comme une partie intégrante de son identité pluri-centenaire de ville « intellectuelle » et étudiante (faire figurer le sigle « Université de Paris » sur tous les services communs étudiants, recherche et enseignement supérieur, développer du matériel urbain, des produits dérivés).

2) Attracteurs Universitaires : identifier un certain nombre de territoires où les étudiants travaillent et où les étudiants logent et sur lesquels les attracteurs universitaires seraient renforcés. Chaque grand site universitaire parisien disposerait ainsi d'un ou plusieurs lieux de vie, témoignant d'une vie étudiante dynamique (avec une maison de la formation numérique, des salles de travail pour personnes isolées ou petits groupes, des cafés avec terrasses ouverts jusqu'à minuit, du wifi gratuit, des cafés, des théâtres ou cinémas d'art et d'essai etc). Parmi les sites qui pourraient être retenus : place de la Sorbonne-rue-Champollion, place du Panthéon, place Jussieu, l'Odéon, la rue des Saints Pères, etc.

3) Transport : a) faciliter voire systématiser le co-voiturage étudiant le soir ; b) envisager un système de navettes sur réservation pour des groupes d'une quinzaine d'étudiants participant à une fête ou un évènement.

4) Coordination entre la Ville de Paris et les établissements : maintenir des rencontres régulières entre les responsables des différents établissements et COMUE de Paris et la Maire de Paris et ses Adjointes afin de gérer de manière coordonnée les sites universitaires et les actions à développer.

Groupe de travail n°3 « Les instituts de recherche à Paris : Une politique d'émergence »

1) Soutien aux instituts

2) **Soutien à l'émergence** : lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (les porteurs de projets : des institutions académiques, même si des partenariats et associations public-privé ne sont pas exclus ; privilégier un modèle d'institut rattaché à une ou plusieurs universités ou à un organisme de recherche). Ces pré-projets – lettres de manifestation d'intérêt seront examinées par une commission de la Ville impliquant le Conseil Scientifique.

3) **Elargir les compétences et le nombre de chercheurs accueilli par l'IEA pour inviter les chercheurs en sciences exactes** (programme d'invitations sur 1 an ou 6 mois).

4) **Autour des lauréats ERC (European Research Council)** : aider à la valorisation de ces projets, par exemple en leur donnant l'occasion d'organiser une manifestation (atelier, journée) à l'IEA.

5) **Un programme de chaires** : en lien, après concertation et en coaction avec les établissements d'enseignement supérieur, soutenir un programme de chaires à durée déterminée, qui pourraient être accueillies dans des instituts ou bien dans des universités parisiennes. Il s'agirait des chaires environnées pour l'accueil de chercheurs de haut niveau déclinées en plusieurs formats : durées longues (5 ans) ou durées plus courtes (18-24 mois).

6) **Autour des Masters** : en lien, après concertation et en coaction avec les établissements d'enseignement supérieur, attribuer des financements individuellement aux candidats venant de région ou étrangers de master (ou aux établissements animant ces programmes de Master), sur un appel à projets dont les modalités seraient définies ultérieurement.

7) **Un club d'académiques** : Adossé à un institut, ou fonctionnant de manière indépendante, le monde de la recherche à Paris pourrait bénéficier de la création d'un club académique selon les modèles de Common Room anglais. Il s'agirait d'un lieu de convivialité ouvert aux enseignants-chercheurs des institutions participantes.

Groupe de travail n°4 « Le développement d'une politique volontariste de diffusion de la culture scientifique à destination des plus jeunes (écoles/collèges) »

1) **Etablir une cartographie francilienne de diffusion de la culture scientifique** (Enquête sur le public visé (âge, contexte social, profils socio-économiques des familles), lieu de la manifestation (arrondissement), statut de l'organisme et lien avec institutions scientifiques, type d'activité (ludique/technique, ponctuelle/durable, etc.), type de financement (Etat, Ville, Région, Privé, etc.), donnant lieu à la diffusion d'une carte de la vie scientifique de la Cité à l'intention des plus jeunes). Un *contrat de post-doctorat de six mois ou d'un an pourrait être mis en place* à cette fin, pour un jeune docteur (par exemple en Sciences de l'Education).

2) **Développer une nouvelle dynamique des relations entre les sciences exactes et les sciences humaines et sociales** : a) Création d'ateliers et d'activités dans les champs propres aux sciences humaines et sociales aujourd'hui très déficitaires (économie, pratiques des langues, archéologie, histoire, etc.) : lancement d'un appel à la créativité en suscitant un réseau associatif aussi riche dans ces domaines du savoir que dans les sciences dites exactes ; b) Intégration d'une dimension SHS dans les activités de diffusion de la culture scientifique (par exemple : écologie, changement climatique et littérature de science fiction ; astronomie et histoire ; etc.) ; c) De la science à l'innovation : la mise en œuvre des avancées scientifiques

impliquent le concours de l'économie, des sciences de gestion ou de la sociologie (exemples à puiser parmi les start-up et leur écosystème).

3) Associer science et événement a) « Les quatre saisons de la science à Paris » : création d'un calendrier annuel des manifestations scientifiques pour les jeunes, faisant alterner des dominantes sciences exactes et sciences sociales, suivant l'accent des saisons et les événements marquants (« récit des sciences » de l'année parisienne) ; **b)** La « spirale des disciplines » : un événement (sportif par exemple) peut devenir le déclencheur d'activités de sensibilisation scientifique, dans différents domaines et différents lieux simultanément.

4) Lancer un Appel à projets systématique pour le partage de la culture scientifique, projets qui seront sélectionnés et financés par la Ville (budget MCL 2016 : 120 à 140 k€) selon des critères définis : qualité scientifique et pédagogique de l'action ; étendue de l'action – sur le mois, sur l'année – ; programmation sur zones géographiques diversifiées, y compris projets itinérants dans les arrondissements ; actions à thématiques pluridisciplinaires, ou comportant un axe de sciences humaines significatif ; actions comportant au moins un volet consacré au jeune public, etc.

5) Installer des lieux dédiés (par exemple dans les mairies d'arrondissement), prioritairement dans les arrondissements éloignés des pôles de diffusion scientifique de la ville, afin de favoriser la pratique des sciences par tous. Ces structures, dotées d'équipements mutualisés, seraient gérées et animées par des associations spécialisées dans la diffusion de la culture scientifique.

6) Faire que chaque écolier parisien puisse bénéficier dans sa scolarité d'au moins un atelier péri-scolaire scientifique de qualité.

7) Créer « Les mallettes des sciences » (sur un modèle existant pour certaines disciplines, notamment la physique). **a)** Le projet est que la ville **lance un concours** (sous forme d'un appel d'offre ?) sur la fabrication de kits pédagogiques pour médiateurs scientifiques (auprès notamment des écoles élémentaires), associant les outils numériques et les outils physiques, sollicitant la connectique et les manipulations, associant l'expérience sensible et concrète à la culture Internet (par exemple, création de la mallette *langues* (« Babel »), de la mallette *archéologie*, de la mallette *économie*, de la mallette *tri et mélange*, etc.) ; **b) Le « colloque des mallettes »** : participation des jeunes, avec leurs réalisations, à des « colloques » interscolaires.

8) Intensifier les plans de formation des personnels d'animation scientifique. a) En liaison avec la diffusion des mallettes, développement de la formation des animateurs dans les champs scientifiques (objectif : un stock de 500 animateurs contre une centaine actuellement) ; **b) La « mobilisation des bibliothèques »**. Les bibliothèques municipales devraient être associées plus étroitement aux différentes initiatives de diffusion de la culture scientifique auprès des jeunes et notamment à la formation des personnels d'animation scientifique.

9) Partager les expériences en ligne par la création d'un site dédié. Les formateurs, médiateurs, animateurs et concepteurs seraient engagés dans une mutualisation des meilleures pratiques, une amélioration des matériels pédagogiques et des dispositifs, chaque mallette, qui sera connectée, comprenant une tablette, du matériel d'expérimentation, des accès aux centres de ressources et au partage d'expérience.

10) Promouvoir les stages en laboratoires pour les classes de 3^e. Création par la Ville d'une plateforme de mise en relation de laboratoires avec les établissements scolaires pour l'organisation des stages obligatoires des élèves de 3^e. Les laboratoires qui bénéficient d'un financement de la ville seraient invités à proposer au moins un stage.

Groupe de travail n°5 « L'interface entre décideurs et monde scientifique »

1) Soutien aux dispositifs financiers appuyant des recherches co-élaborées entre un(des) service(s) de la ville de Paris et un (des) laboratoire(s) de recherche : **a)** Renforcement du dispositif CIFRE déjà mis en place ; **b)** Mise en place d'autres modes de collaboration entre les services de la Mairie de Paris et les laboratoires (financement d'équipes de recherche pour des missions ponctuelles ?).

2) Communication et sensibilisation des services de la Ville de Paris aux bénéfices de la recherche : **a)** Evènements ou réunions (par exemple annuelles) entre un (des) interlocuteur(s) connaissant le monde de la recherche, et les services de la Mairie de Paris, afin de sensibiliser ces derniers à la possibilité d'avoir recours à, par exemple, des dispositifs CIFRE ou à des missions de recherche sur certains sujets ; **b)** Communication aux différents services des équipes de recherche travaillant sur des sujets pouvant les intéresser ; **c)** Valorisation des actions en cours. Le Conseil scientifique de la Ville de Paris pourrait à cet égard, selon des modalités à déterminer, jouer un rôle de centralisation des besoins et de médiation.

3) Appui aux services de la Ville de Paris souhaitant s'engager dans des projets de recherche (Cifre, appels à projets nationaux ou européens, etc.) : **a)** Appui scientifique : le bureau de la recherche pourrait centraliser et orienter les demandes émanant des différents services, à la suite des réunions de sensibilisation évoquées plus haut, vers les laboratoires et/ou s'assurer que les demandes relèvent de la recherche ou pas ; **b)** Appui au montage de projets partenariaux (CIFRE ou autres) : bureau de la recherche ou prestation extérieure ? ; **c)** Appui au suivi des projets partenariaux (CIFRE ou autres)

4) Aide à la recherche en lien avec la Ville de Paris : **a)** Mise à disposition aux chercheurs des données sur la Ville de Paris ; **b)** Encourager les expérimentations.

5) A plus moyen terme, créer les conditions d'une implication plus importante de la communauté scientifique dans les organes décisionnels de la Ville de Paris (équivalent des conseils d'administration).

Rapport du groupe « Vie étudiante et universitaire »

Avant de faire quelques suggestions, concernant la politique de la ville de Paris au regard de la vie étudiante et universitaire, nous aurons à parcourir ce que la ville de Paris d'ores et déjà a entrepris ou projette dans ce champ d'actions. Nous entendons pourtant traiter de manière distincte les problèmes de la vie étudiante pour lesquels déjà beaucoup a été fait, et ceux de la vie universitaire – et en particulier des jeunes universitaires qui apparaissent spécifiques, et justifient une attention nouvelle.

Concernant la vie étudiante, on ne peut que souligner la façon exemplaire dont la Ville de Paris s'est saisie de toute une série de problèmes, et a développé une politique volontariste visant à créer les conditions du meilleur accueil et d'une qualité de vie pour les étudiants à Paris des plus réputées. Cette politique volontariste est internationalement reconnue, de sorte que Paris trois années consécutives de 2012 à 2014 a été élue « meilleure ville étudiante au monde »

Pour établir ce palmarès, QS (Quacquarelli Symonds Ltd), cabinet britannique spécialiste de l'enseignement supérieur à l'échelle internationale, s'est fondé sur 12 critères répartis en 5 aspects clés de l'attractivité d'une ville pour la population étudiante mondiale :

1. **la qualité et la réputation de ses établissements d'enseignement supérieur** (critères basés sur le classement des 500 premières universités du monde établis par QS) ;
2. **la nature et l'importance de sa population étudiante** (volume total d'étudiants, nombre d'étudiants étrangers et proportion d'étudiants étrangers par rapport aux nationaux) ;
3. **la qualité de vie** ;
4. **l'attractivité des diplômés** aux niveaux national et international ;
5. **le coût des études** (coût de la vie et frais d'inscription).

Il est à remarquer que Paris devance Londres et Boston sur le critère de la qualité de vie, avec un score équivalent notamment à celui de San Francisco (91 points). D'autre part, avec 96 points dans le domaine de l'attractivité des diplômés sur le marché du travail, Paris n'est là dépassée que par les 100 points de Singapour.

La vie étudiante à Paris

1/ Les axes de la politique de la ville

La politique de la ville de Paris, de fait, s'est déployée pour l'essentiel, concernant la vie étudiante, dans cinq directions :

1. La Ville de Paris, en partenariat avec le CROUS de Paris, organise sur le Parvis de l'Hôtel de Ville le forum de rentrée « Etudiant à Paris ». Ce forum regroupe de nombreux services parisiens en matière de vie étudiante, qu'ils soient institutionnels (Ville de Paris, Universités, CIUP, CROUS de Paris), associatifs (associations étudiantes ou s'adressant aux étudiants) ou mutualistes (mutuelles étudiantes). L'objectif général est de faciliter la rentrée des étudiants parisiens.
2. Le logement : La ville consent un effort considérable de construction de logements étudiants (1000 par an). Elle a conçu un dispositif d'aide (le programme « aile ») destiné à faciliter l'installation d'étudiants dans les logements du parc privé et qui

consiste en une aide à l'installation de 900 euros. Elle s'attache, enfin, au développement de la co-location solidaire.

3. Santé : La ville s'est attachée à développer une politique originale de prévention en mettant en particulier l'accent sur la santé psychologique, et la prévention des conduites à risque.
4. Insertion professionnelle : La ville de Paris, au-delà de l'aide aux forums et aux salons professionnels, s'est attachée à créer des espaces de travail collaboratif étudiants/entrepreneurs.
5. Soutien à la vie associative étudiante : La ville de Paris soutient de manière vigoureuse la vie des associations étudiantes : aide à la création associative (dispositif « Kit-à-se-lancer » ; soutien aux Maisons des Initiatives Etudiantes, espaces incubateurs d'innovations et d'expérimentations associatives étudiantes. Le budget total que la ville de Paris consacre à l'aide à la vie étudiante a été de 420 000 euros en 2015.
6. Accueil des étudiants étrangers : La ville a mis en place un « Service d'accueil Etudiants étrangers » avec notamment un guichet unique à destination de ces étudiants. Elle organise également un forum de rentrée, ainsi qu'une « Nuit des étudiants du monde ».
7. La ville fournit enfin une aide supplémentaire aux étudiants « Erasmus » en mobilité à l'étranger avec une aide mensuelle de 160 euros mensuels (programme « Erasmus-Paris »).

Ajoutons – fait probablement rare – que la ville a suscité une instance de concertation des étudiants parisiens, « Etudiants de Paris – Le Conseil ». Cette instance est composée d'élus étudiants au CROUS de Paris, des vice-présidents étudiants des universités parisiennes, de représentants des organisations étudiantes représentatives, de représentants des associations résidentes à la Maison des initiatives étudiantes, et de délégués des deux mutuelles étudiantes (SMEREP et LMDE). Cette instance vise à associer les étudiants à la définition et/ou la mise en place des politiques qui les concernent. Il les incite en ce sens à formuler des propositions d'action sur une thématique. Depuis 2009, les thèmes abordés ont été : l'insertion professionnelle des jeunes diplômés ; le bien-être des étudiants (logement, restauration, santé) ; les temps étudiants et la vie de campus à Paris ; la culture ; et en 2015, à la fois la COP21 et les discriminations.

2/ Pour aller plus loin...

La prise en compte des problèmes cruciaux étant clairement une priorité de l'équipe actuelle, le Conseil scientifique de la Ville de Paris ne peut que se féliciter des réalisations en cours et projetées. Dès lors, les propositions du conseil ne visent qu'à accompagner un mouvement dont tout montre qu'il est déjà une priorité de la Ville.

Logement¹⁶ :

Il convient d'encourager et de poursuivre la politique déjà menée de construction de logement étudiant. La piste des colocations doit être également poursuivie et renforcée. Cette pratique en effet courante dans d'autres villes universitaires, comme Berlin ou Montréal, est une voie prometteuse, et peut permettre de trouver une affectation pour les grands logements de la RIVP. Il serait ainsi possible de créer une offre publique de logements sociaux en colocation. En ce qui concerne le parc privé, la ville pourrait renforcer la communication concernant le

¹⁶. Cette question est également abordée par le groupe de travail sur le « Campus de Paris ».

dispositif de caution locative étudiante (Clé) garantie de l'Etat qui permet aux étudiants dépourvus de garants personnels d'accéder plus facilement à un logement. Pour les étudiants âgés de plus de 28 ans et pour les post-doctorants qui n'entrent pas dans le dispositif, la ville pourrait envisager de se substituer à l'Etat pour offrir une caution locative.

Santé :

Là encore, la politique entreprise doit être poursuivie. C'est autour de l'information et de la prévention que les priorités doivent être accordées. Ainsi, une campagne d'information, en lien avec les structures locales concernées,, pourrait être effectuée chaque année, insistant sur le fonctionnement du système de soin, la carte parisienne des professionnels et des centres de santé, les lieux universitaires d'accueil santé (SIUMPPS, BAPU), mais également sur les démarches nécessaires (réactualisation de la carte vitale, déclaration d'un médecin traitant à la sécurité sociale, existence des mutuelles étudiantes, etc.). Ces informations sont particulièrement nécessaires pour les étudiants étrangers. Il s'agirait également de poursuivre et de renforcer le dialogue entre les structures universitaires, les structures de santé, la Mairie de Paris et les mutuelles et associations étudiantes afin d'organiser une prévention coordonnée entre professionnels du terrain et acteurs institutionnels, notamment non seulement dans les domaines de la prévention des troubles psychologiques, mais également en matière de sexualité et de planning familial, de conduites à risques (en particulier concernant la consommation d'alcool et de drogues). Sur l'ensemble de ces domaines, le développement déjà engagé de la communication d'étudiant à étudiant en matière de santé doit être encouragé.

Handicap :

Des actions spécifiques en direction des étudiants et des personnels universitaires handicapés devraient être développées. En particulier, là où la ville est partie des décisions de rénovations ou de constructions neuves, elle doit veiller à et exiger une amélioration de l'accessibilité des locaux universitaires, mais aussi des moyens de transports et des stations de métro ou de RER. Dans les autres cas, la ville de Paris doit développer une politique incitative forte. Une information spécifique pourrait également être menée en direction des populations handicapées, en particulier au regard de l'accompagnement spécifique dont elles peuvent bénéficier dans les universités par les SIUMPPS et la Mission handicap.

Culture :

Sans doute, l'offre culturelle à Paris est-elle parmi les plus riches au niveau international. Il conviendrait toutefois d'aider l'accès à la culture des étudiants parisiens, français ou internationaux. Dans cette perspective, on pourrait ouvrir de nouveaux « Kiosques Jeunes » en particulier dans les établissements d'enseignement supérieur. Comme l'a également suggéré Le Conseil étudiant, il serait également possible d'établir des partenariats entre le CROUS et les établissements d'enseignement supérieur et de créer une billetterie dématérialisée, réservée aux étudiants.

Toutefois les étudiants ne sont pas seulement des consommateurs de culture, mais aussi des producteurs et des créateurs. Or, les universités françaises sont là-dessus notoirement en retard par rapport à leurs homologues en Europe du nord, en Amérique du Nord ou en Asie. Pour obtenir une création culturelle étudiante de qualité, qui laissera des traces profondes chez ceux qui en seront les acteurs, il est indispensable de doter les établissements d'infrastructures de qualité et bien équipées, ce que la plupart des établissements n'ont pas les moyens de faire. La Ville pourrait également aider très concrètement les universités ou regroupements d'établissements à développer une activité de création culturelle étudiante (théâtre, cinéma,

musique, danse, écriture, arts plastiques, etc.), en facilitant l'accès à des lieux de spectacle, mais aussi, et peut-être surtout de répétition et de travail – amplifiant ainsi, un volet de la politique des MIE –, et ainsi en encourageant (par appel d'offres ?) la constitution de groupes (orchestres, troupes, collectifs, etc.) structurés, aux grandes vertus intégratrices.

Une adaptation des équipements aux contraintes du travail étudiant :

Une réflexion devrait être entreprise sur l'élargissement des horaires d'ouverture des bibliothèques de la ville de Paris en soirée et pendant le week-end, mais également des restaurants et cafétérias universitaires en journée (afin d'élargir les temps des repas, mais également de fournir des espaces alternatifs de travail individuel et collectif).

Dans cette même perspective, le développement d'espaces de travail individuels et collectifs doit être poursuivi et développé.

Analyser certaines populations étudiantes spécifiques :

Avant d'envisager éventuellement des actions publiques spécifiques, il conviendrait de mieux connaître certaines populations étudiantes spécifiques, susceptibles de connaître des difficultés ou ayant des besoins particuliers. Nous pensons notamment aux étudiants handicapés, mais également aux étudiants salariés et aux étudiants chargés de famille. En particulier, pour ces derniers, remarquons la quasi impossibilité d'effectuer une mobilité d'études ou de recherche à l'étranger, pourtant si formatrice et enrichissante à tous égards. Un travail de la Ville de Paris avec les employeurs pour permettre à ces très nombreux étudiants-salariés de bénéficier d'une sorte de sabbatique professionnel, avec garantie de réemploi au retour, lèverait un frein important à la (très faible) mobilité internationale des étudiants franciliens.

Un soutien renforcé et ciblé à l'accueil et à la mobilité de certaines populations étudiantes étrangères (par exemple, syrienne, etc.), quand on sait les difficultés que certains étudiants ou post-doc (et chercheurs) peuvent avoir dans les universités pour obtenir un visa d'entrée et de séjour en France. Ce soutien, pourrait prendre la forme d'intervention en soutien des universités auprès des autorités diplomatiques et consulaires, afin de faciliter la délivrance de visa. Il pourrait également prendre la forme de bourses de séjour.

Les étudiants parisiens en mobilité internationale. Au-delà des aides spécifiques accordées aux étudiants avec les bourses « Erasmus-paris », il serait intéressant de développer un programme qui fasse de ces étudiants des véritables ambassadeurs de la ville de Paris. Ceux-ci, moyennant une aide spécifique, pourrait à la fois représenter la Ville de Paris dans d'autres villes universitaires européennes et internationales, mais également contribuer à alimenter la réflexion des élus parisiens, en rapportant des exemples d'action ou d'initiatives pris ailleurs, mais également les bonnes pratiques qu'ils peuvent observer lors de leur séjour à l'étranger.

Un certain nombre des mesures ici préconisées apparaissent coûteuses en termes de fonctionnement. Aussi, la Ville de Paris doit-elle, dans la mesure du possible, chercher à déléguer la gestion de certaines infrastructures ou certains dispositifs à des acteurs associatifs étudiants. Toutefois une telle délégation suppose **un accompagnement de ces associations afin de leur permettre d'accomplir au mieux leur activité et de faciliter leur réactivité.** Dans cette perspective, les maisons des initiatives étudiantes apparaissent comme des éléments clés. La ville de Paris doit continuer, sinon amplifier, son soutien à de telles structures.

Les conditions de vie des jeunes chercheurs, enseignants-chercheurs et personnels administratifs de l'ESR à Paris

Dans l'ample politique de la ville de Paris à l'égard des universitaires, il reste un problème qui apparaît un peu comme un point aveugle. S'il est parfaitement compréhensible que les étudiants aient été constitués comme une priorité politique, il convient de ne pas minimiser les problèmes rencontrés par les jeunes universitaires, dans les premières années de leur métier, dès lors qu'ils sont en poste à Paris. En effet, le salaire brut mensuel d'un chargé de recherche de 2ème classe ou d'un jeune maître de conférences est compris entre 2 200 € et 2 600 €, soit entre 1700 et 2100 € net. Par ailleurs, on a assisté ces dernières années à un mouvement d'allongement non seulement de la durée des études, mais également de la durée entre la fin des études et le premier recrutement dans les EPST françaises ou à l'université. L'âge moyen de recrutement des maîtres de conférence est de 33 ans et demi (et va jusqu'à 35 ans en sociologie). Il en va encore de même au CNRS avec un âge moyen entre 30 et 35 ans selon les disciplines (l'âge moyen est plus élevé encore à l'INSERM). Ces données doivent conduire à mener une réflexion distincte d'une part sur les post-doctorants, d'autre part sur les jeunes chercheurs, enseignants-chercheurs et personnels administratifs de l'ESR recrutés dans les universités ou les laboratoires parisiens. En effet, le croisement de l'âge plus avancé des recrutements – âge auquel il n'est pas déraisonnable de penser à fonder une famille – et la faiblesse des salaires, rend presque inévitable un phénomène d'éviction de Paris *intra-muros* pour ces populations particulières, du fait, notamment de la très grande tension sur le marché du logement à Paris.

Deux préconisations d'inégales importances pourraient ainsi être faites.

D'une part, et concernant, notamment les post-doctorants, et compte-tenu de la précarité qui caractérise leurs statuts, de maintenir pendant une période à déterminer les facilités accordées aux étudiants (en termes de logement, de santé et d'accès à la culture).

D'autre part, rejoignant ainsi une suggestion du groupe « Avenir du Campus de Paris », il semble important de développer le logement des jeunes chercheurs, enseignants-chercheurs et personnels administratifs de l'ESR.

Afin de définir ce que pourrait être l'avenir du campus de Paris et de proposer des actions permettant de mieux mettre en valeur la forte composante universitaire de la Capitale et de renforcer son attractivité, le groupe devait réfléchir à cinq questions qui correspondent aux cinq points autour desquels est organisé ce rapport.

Après avoir défini la notion de « campus urbain », nous proposons une réflexion sur ce que supposerait le développement de campus urbains dans Paris, identifions le public visé, nous demandons s'il faut envisager un ou plusieurs campus sur la Capitale et suggérons enfin des actions à mener.

1) Qu'est-ce qu'un campus urbain ?

La plupart des villes-capitales abritent en leur sein des établissements universitaires. En ce sens elles sont des villes universitaires et Paris ne fait pas exception à la règle avec ses neuf universités (ou plus exactement 8 universités et un grand établissement), ses grandes écoles et la multitude de petites écoles privées. Pourtant, si environ 350 000 étudiants suivent des enseignements au sein de la capitale française, il est fort difficile de repérer des quartiers qui constituent des campus urbains et qui soient identifiés comme tels.

Le Quartier Latin vit dans l'ombre d'un passé qui n'existe plus et il compte probablement plus de touristes, de restaurants qui les y attendent et d'enseignes de vêtements de prêt à porter, que de lieux de socialisation et de rencontres pour les étudiants et les enseignants. Il abrite encore beaucoup d'institutions universitaires parmi les plus prestigieuses, et continue à être identifié à la Sorbonne mais il semble être surtout un lieu de passage : on vient y suivre des cours, mais on repart immédiatement une fois ceux-ci terminés et ce n'est pas là que l'on passe ses soirées. Il en va de même de l'îlot scientifique que crée la présence simultanée de Sciences Po et d'une partie de l'Université Paris-Descartes à la lisière entre le 7^{ème} et le 6^{ème} arrondissements mais là encore, il est bien difficile d'identifier le quartier autour de la rue des Saints-Pères comme un campus urbain : certes toutes les deux heures les étudiants envahissent les rues alentour pour passer du cours qu'ils ont eu rue de l'université à celui qu'ils auront rue saint Guillaume, mais ces mouvements quotidiens ne modifient qu'à la marge un quartier qui est avant tout celui des boutiques de vêtements de luxe, des antiquaires recherchés et de cafés qui vivent eux aussi plus sur leur lustre passé que sur leur aura intellectuelle actuelle.

La nouvelle concentration universitaire autour des anciens grands moulins, et de la Grande bibliothèque peine aussi à être identifiée comme un quartier universitaire. La dispersion entre les sites ne confère pas au lieu une unité territoriale suffisante, la multiplicité des appartenances institutionnelles, ne permet pas, comme au Quartier latin, de marquer l'identité du territoire en question, et celui-ci reste un lieu de passage, mais n'apparaît pas (pas encore ?) comme un lieu de vie au-delà des heures de bureau.

Paris ne se démarque pas de nombreuses autres villes universitaires, qui, quand elles n'ont pas créé des campus ex-nihilo en dehors de la ville (comme à Grenoble par exemple, ou Stanford à Palo-Alto) ont conservé en leur sein leurs institutions scientifiques mais sans que se créent autour d'elles un espace urbain spécifique. Ainsi la plupart des bâtiments de la Humboldt université de Berlin sont insérés dans la ville sans que l'on puisse identifier un quartier comme étant un campus universitaire. Il en est de même à Buenos Aires où la tentaculaire UBA est dispersée sur toute la ville.

Par contraste, il en va totalement différemment à New York, dont les deux universités phares, New York University et Columbia constituent l'une et l'autre ce que l'on peut appeler des campus urbain. Elles occupent en effet l'une et l'autre deux quartiers différents de Manhattan et sont tellement présentes sur ce territoire que chacun constitue en lui-même un espace-ville (traversé par des rues ouvertes librement à la circulation, aux piétons et aux touristes, peuplé d'habitants qui n'appartiennent pas au monde universitaire, agrémenté de boutiques dont le commerce n'est pas lié à l'université et un espace-université parce que certains bâtiments lui sont entièrement dédiés et arborent les couleurs de l'établissement, que les rues grouillent d'étudiants, que des bâtiments propriétés de l'université et dédiés au logement des enseignants et pour d'autres aux logements étudiants y sont situés, que des commerces liés à l'activité universitaire – librairies, magasins pour les photocopies, cafés où l'on peut s'attabler et lire ou taper sur son ordinateur pendant des heures – y sont installés,...

On retrouve une configuration identique, à une échelle plus réduite, à Cambridge où le MIT d'un côté et Harvard University de l'autre, occupent une partie du territoire municipal et insèrent des espaces dédiés aux activités d'enseignement et de recherche dans des espaces-villes où s'entrecroisent et se mêlent population universitaire et population locale, activités commerciales liées à l'université et activités commerciales urbaines classiques, sur des territoires qui sont l'un et l'autre porteurs d'une double identité : celle de la ville et celle de l'université. L'exemple le plus typique est certainement Harvard Square, nom de la station de métro de la ligne rouge qui dessert la ville, mais aussi place sur laquelle se trouve le magasin et la librairie de Harvard, des magasins de vêtement, une papeterie, une sandwicherie, un kiosque à journaux qui affiche des titres internationaux, etc.

Un campus urbain ne correspond donc pas seulement à un espace universitaire, il se caractérise par la mixité entre ville et université, par l'intégration entre les activités urbaines, commerciales et universitaires, par l'identification du territoire concerné à l'institution universitaire (ou à une de ces activités : par exemple quartier scientifique) et à la ville, et par une certaine continuité entre les occupants diurnes et nocturnes de cet espace.

2) Que doit-on inclure dans la notion de campus ?

Derrière la notion de Campus urbain, il y a l'idée d'une certaine unité de temps et d'espace, et par conséquent la concentration sur un même territoire d'un ensemble de services, d'activités, de bâtiments, qui pourraient – à l'extrême – permettre une certaine autarcie de la part de ceux ou celles qui voudraient passer la majeure partie de leur temps sur place, tout en étant aussi bien en ville qu'à l'université.

Il doit donc proposer les services et activités urbaines accessibles quels que soient les quartiers parisiens : des transports de surface et souterrains, des zones commerçantes liées à la vie quotidienne (supermarchés, marchands de légumes, marchés, magasins de vêtements...), des lieux offrant des activités culturelles (cinémas, théâtres, salles de concert, cafés-concerts...), des salles de sport et des terrains de jeux, des équipements scolaires et préscolaires (crèches) qui conviennent aussi bien à des étudiants, qu'à des personnels universitaires (administratifs ou enseignants) ou à des habitants qui n'ont aucun lien avec les activités universitaires et occupent des logements dans ces quartiers, ou à des parisiens d'autres quartiers qui viendront sur le campus urbain afin d'y trouver des spectacles, des lieux de promenade ou des lieux de vie qu'ils n'ont pas près de chez eux.

Contrairement à ce que l'on a pu décrire plus haut pour le Quartier Latin ou le quartier Saints-Pères, ces activités et services doivent correspondre, en prix, en horaires, en qualité et en contenu, aux possibilités, attentes et besoins de la population qui fréquente le campus urbain.

Ce dernier doit aussi permettre aux étudiants et aux personnels universitaires (administratifs ou enseignants) qui le souhaitent, de se loger sur place. Comme nous le remarquons plus haut, les sites universitaires parisiens sont le plus souvent désertés le soir par ceux qui y ont

étudié ou travaillé la journée. Cela tient d'une part à l'absence de logements étudiants à proximité et aux coûts très élevés de l'immobilier parisien qui contraint les étudiants à vivre chez leurs parents quand ils sont franciliens, ou bien à trouver un logement dans des quartiers moins centraux de Paris ou en banlieue. Si l'on veut casser la double vie des sites universitaires actuels, lieux dédiés (en partie au moins) à la science le jour et lieux résidentiels (et/ou touristiques) le soir, il est important de stabiliser une partie au moins de la population étudiante, enseignante et administrative sur place et d'offrir à ces résidents les services, loisirs, activités qui rendent la vie quotidienne dans le quartier attractive, mais aussi la possibilité de s'y loger.

Cela permettrait de lutter parallèlement contre la désaffection que connaissent certains postes administratifs dans les établissements universitaires du fait du coût de l'immobilier parisien, ou contre la migration vers la lointaine banlieue des personnels enseignants et administratifs qui ne peuvent plus envisager une installation parisienne et la sociabilité qui peut aller de pair, du fait du montant des loyers.

Un campus urbain doit enfin proposer des services spécifiques liés à l'activité universitaire : librairies, services de reproduction, wifi, lieux de convivialité permettant aussi de s'installer pour travailler...

3) Quelle est la cible des campus parisiens ?

La ville de Paris est assez bien appréciée par les étudiants. Elle figure en bonne place dans les classements comme ville amie des étudiants. Cette image est particulièrement bonne à l'international.

Les enquêtes de motivation auprès de chercheurs étrangers indiquent que leurs critères pour choisir une ville sont, par ordre de préférence :

- 1) L'équipement scientifique mis à disposition du chercheur ;
- 2) La vie sociale, entre autre culturelle, mais aussi la tolérance aux minorités ;
- 3) Le salaire.

Dans le cadre de ce rapport, le deuxième item est à considérer particulièrement. Paris étant une ville relativement active du point de vue culturel et tolérante, on peut penser que, tant du point de vue des étudiants que des chercheurs étrangers, l'image du « campus parisien » n'est pas si mauvaise. Elle peut toujours être améliorée.

En revanche, du point de vue des étudiants français, l'image d'un campus parisien n'existe pas, le paysage est très morcelé. Il y a fort à faire pour donner à Paris une image universitaire. Une des raisons de la différence de perception entre étudiants étrangers et français tient à ce que les étudiants étrangers habitent généralement Paris, en location ou colocation sur le marché libre ou dans des chambres universitaires, en particulier à la cité U. Au contraire, les étudiants franciliens dans leur grande majorité habitent en banlieue. Ils rencontrent des problèmes de transport et d'insécurité qui les dissuadent souvent de rentrer tard. Ils ne font que passer pour leurs cours et activités studieuses. La principale retombée économique de leur présence dans la ville est pour les « fast-food », le midi.

Les étudiants français devraient donc être la première cible d'une politique d'image du campus parisien. C'est par ricochet que l'image internationale pourrait être améliorée, car elle n'est pas si mauvaise qu'elle doive être la première cible. En plus des étudiants et c'est l'objet de ce rapport, il s'agit de convaincre les décideurs politiques qu'il y a une réelle réflexion à mener pour promouvoir Paris-ville-universitaire.

Il est donc crucial de faire comprendre aux élus et à tous les acteurs économiques franciliens que le campus de Paris, ou mieux, la Ville de Paris, voire la métropole du grand Paris pourrait travailler une image de « Paris-Université ». Une possibilité serait pour Paris, ou la MGP, de se réappropriier le terme **Université de Paris**. Ce vocable, qui ne peut plus correspondre à une

université réelle puisque les universités ont adopté d'autres dénominations, a une vraie valeur internationale. C'est cette image qui doit être valorisée. Le terme « université » est universel (par définition !) et l'Université de Paris existe depuis 800 ans et constitue déjà « une marque » que la Ville de Paris pourrait s'approprier. Cette appellation générique n'est pas destinée à s'imposer aux établissements et COMUE existants mais désignerait l'ensemble des services de la Ville à destination de la communauté universitaire. Ce terme Université de Paris pourrait être l'appellation de ralliement de l'ensemble des étudiants et de leurs maîtres de Paris ou de la métropole, l'antique *Universitas parisiensis*.

4) Faut-il un ou plusieurs campus ?

Comme on l'a vu plus haut, les sites d'enseignement supérieur sont, sauf exception, très dispersés dans Paris ce qui rend la question très difficile à trancher. Ils sont aussi systématiquement pluri-établissements, voire pluri-COMUE.

D'un côté, il serait possible d'envisager quelques regroupements naturels et notamment : Grand quartier latin ; Paris-Rive-Gauche pour les grands moulins ; Condorcet ; cité universitaire. Une telle répartition géographique soulève immédiatement la question des frontières. Se base-t-on sur l'établissement principal ? Quand l'université (comme celle de Paris-Sorbonne) est établie sur deux sites (boulevard Malesherbes et porte de Clignancourt), inclut-t-on les deux sites dans le quartier latin ? En fait, le grand quartier latin va-t-il de Bullier à la Seine en axe Nord-Sud, et de Sciences-Po à Jussieu en axe Est-Ouest ? Pourquoi pas ? Mais c'est vraiment très vaste.

On peut ainsi craindre que l'on n'arrive jamais à imposer l'image d'un campus Paris-Rive-Gauche, Saints-Pères, etc. Quant à l'image d'un grand quartier latin, elle sera forcément floue. En revanche, on ne peut pas exclure que sur des sites géographiquement restreints et homogènes, l'appellation « campus » puisse avoir du sens et s'imposer, comme par exemple, « le campus Condorcet » ou la « Cité universitaire » ou « campus Saclay », encore que dans ce dernier cas la notion soit déjà très floue. Le terme « campus » ne devrait être pas être utilisé dans d'autres contextes. Ce qui serait important en revanche, serait que chaque quartier universitaire possède des lieux de vie, ce que le rapport de l'AUC « *Djamel Klouche* » appelle des « **attracteurs universitaires hybrides** » que nous proposons d'appeler des « **attracteurs universitaires** » (AU).

D'un autre côté, on pourrait faire l'hypothèse d'un campus unique, mais on s'aperçoit vite que la notion de campus est encore plus difficile à défendre. Il n'y a pas d'unité de lieu ou plutôt, on constate que le territoire de référence c'est Paris.

En revanche, il y a la possibilité de donner une image unique à l'enseignement supérieur à Paris. Cela consiste à reprendre là aussi, une idée du rapport de l'AUC (Djamel Klouche *et al.*) qui suggère de donner une image unique aux contributions à l'enseignement supérieur de la Ville de Paris sous la marque « **Université de Paris** » (UP). Cette marque pourrait signaler tous les services de la mairie de Paris destinés à la communauté universitaire. Elle pourrait être le sigle de la cité universitaire et de tous les services communs de la mairie de Paris destinés aux étudiants et aux chercheurs (comme l'IAE par exemple).

En résumé, l'option « multiples campus » ne nous paraît pas viable, même si quelques rares sites pourront mériter cette appellation. De même, l'option opposée qui serait celle d'un unique « campus parisien » nous paraît illusoire car ce terme connote un lieu géographique quasi-exclusivement dédié à l'enseignement supérieur et la recherche. En revanche, la marque, le logo et l'image « **Université de Paris** » nous semble être une option très défendable et même souhaitable pour identifier ce que fait la Ville de Paris pour l'enseignement supérieur et la recherche, indépendamment des sigles et appellations propres aux différentes COMUE et établissements.

5) Actions possibles

Nous avons identifié cinq registres d'action possibles pour mieux valoriser la valeur universitaire de Paris et les contributions de la Ville de Paris à son rayonnement et à sa reconnaissance.

Communication

Dans le cadre et à l'issue d'une concertation avec les Universités et les grands établissements, il s'agirait de créer un choc d'image autour de la notion **d'Université de Paris**. La ville doit se réappropriier la notion d'Université de Paris comme une partie intégrante de son identité pluri-centenaire de ville « intellectuelle » et étudiante.

Tous les services communs étudiants, recherche et enseignement supérieur doivent porter le sigle « Université de Paris ».

Du matériel urbain, des produits dérivés doivent aussi être développés.

Attracteurs Universitaires

A défaut de pouvoir constituer plusieurs campus universitaires correspondant à la définition donnée dans le premier point, nous proposons d'identifier un certain nombre de territoires où les étudiants travaillent et où les étudiants logent et sur sur lesquels les attracteurs universitaires seraient renforcés. Chaque grand site universitaire parisien disposerait ainsi d'un ou plusieurs lieux de vie, témoignant d'une vie étudiante dynamique.

Ces lieux pourraient abriter une maison de la formation numérique (voir rapport sur les MOOC), des salles de travail pour personnes isolées ou petits groupes, des cafés avec terrasses ouverts jusqu'à minuit, du wifi gratuit, des cafés, des théâtres ou cinémas d'art et d'essai etc. Ces lieux doivent être identifiés, signalés, et surveillés, ils pourraient aussi abriter des salles pour les répétitions de théâtre ou de musique. A l'heure actuelle, quelques étudiants qui veulent faire un orchestre de jazz, n'ont aucun endroit pour répéter. Des commerces précaires type « marché de Noël » pourraient être envisagés. Des formules de restauration abordables (par exemple sous forme de food trucks) pourraient être subventionnées. Des espaces piétonniers pourraient être aménagés et entraîner l'installation de cafés, terrasses... Nous avons conscience qu'une même maison de la vie étudiante ne pourra pas offrir toutes les facilités à la fois, mais il faut commencer à en construire, ou préempter des commerces qui ferment, des immeubles de bureaux. Toutes ces maisons pourraient arborer l'enseigne « Université de Paris ». **Il faut pouvoir s'asseoir, discuter et consulter ses mails après les cours pour prétendre être une ville intellectuelle.**

Alors qu'aujourd'hui (Place Jussieu par exemple), des cafés « attracteurs universitaires », sont en train de disparaître sans que rien ne soit fait, ces lieux devraient être l'objet d'une attention particulière afin de garantir le maintien des activités indispensables à leur animation.

Parmi les sites qui pourraient être retenus : place de la Sorbonne-rue-Champollion, place du Panthéon, place Jussieu, l'Odéon, la rue des Saints Pères, etc.

Logement

Il est difficile d'envisager des actions tant la situation est bloquée entre, d'une part, la gestion étatique du CROUS et, d'autre part, un marché libre en pénurie permanente. Sur ce marché, le prix et les conditions de logements pour les étudiants venant de la banlieue restent très dissuasifs.

La Ville de Paris pourrait néanmoins être attentive, dès que cela est possible, à exercer un droit de préemption pour créer des logements étudiants à proximité des sites dotés

d'attracteurs universitaires. Elle doit continuer sa politique d'encouragement à la sous-location pour les étudiants.

Une idée supplémentaire pourrait être le développement d'hôtels étudiants qui pourraient servir pendant l'année universitaire aux franciliens qui ont un cours ou un événement le soir, ou encore un examen tôt le matin, ce qui leur éviterait l'aléa des incidents de transport. Ces hôtels serviraient l'été de complément aux auberges de jeunesse.

Transport

Même si dans Paris stricto-sensu il n'y a pas de difficulté, le problème des transports vers la banlieue et de leur sécurité reste entier.

La dispersion des habitats en banlieue rend extrêmement difficile, voire impossible une réflexion en terme de navette pour les étudiants. Peut-être pourrait-on faciliter voire systématiser le co-voiturage étudiant le soir. Un site existe déjà qu'il faudrait encourager. Idéalement, il faudrait être étudiant prouvé (avec sa carte) pour avoir accès au site. On pourrait aussi envisager un système de navettes sur réservation pour des groupes d'une quinzaine d'étudiants participant à une fête ou un événement.

Coordination entre la Ville de Paris et les établissements

Ces développements nécessitent une étroite coordination entre les élus et les services de la Ville de Paris et les responsables des différents établissements et COMUE de Paris, d'autant que la plupart des sites sont multi-établissements et multi-COMUE.

Des rencontres régulières entre ces responsables et la Maire de Paris et ses Adjointes et les présidents d'Université et Directeurs de grands établissements permettraient de gérer de manière coordonnée les sites universitaires et les actions à développer.

Rapport du groupe « Les instituts de recherche à Paris : Une politique d'émergence »

Instituts

Dans le paysage de recherche parisien, le terme 'institut' s'applique aux organismes ayant des tailles, des statuts, des modèles d'organisation et de fonctionnement et des objectifs différents. Très souvent, le terme institut désigne un établissement d'enseignement et de recherche (par exemple l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales), une unité de recherche, notamment des UMR (par exemple, l'Institut de la Vision ou l'Institut Langevin) ou des UPR (par exemple, l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (IRHT)) du CNRS. Des centres de culture et des musées portent souvent aussi le nom d'institut (par exemple, l'Institut du Monde Arabe).

Certains instituts émanent d'une seule institution (par exemple, l'Institut Langevin « Ondes et Images » créé au sein de l'ESPCI ParisTech, l'Institut Européen des Sciences Religieuses (IESR) qui émane de la section des sciences des religions de l'EPHE), d'autres sont une fédération de laboratoires et même d'établissements publics de recherche et d'enseignement différents (par exemple, l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA)). De tels regroupements thématiques reposent souvent sur une politique de site et sur une mise en commun des ressources des établissements différents, telles que les bibliothèques (c'est le cas de l'INHA).

Certains instituts parisiens fonctionnent sous le mode d'une fondation privée reconnue d'utilité publique (par exemple, l'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière (ICM), l'Institut Pasteur avec son centre François Jacob, l'Institut des maladies génétiques et la Fondation Imagine, l'Institut et la Fondation Pierre-Gilles de Gennes, etc.).

Les instituts en sciences exactes ont souvent une dimension recherche industrielle avec incubateur (par exemple, l'Institut de la Vision), et développent un partenariat public-privé. Pour les sciences humaines et sociales, les instituts qui sont rattachés aux établissements de recherche et d'enseignement peuvent avoir une dimension sociétale, comme par exemple l'IESR dont une des missions est la formation proposée aux niveaux des académies à l'adresse des enseignants du secondaire portant sur la laïcité et le fait religieux.

La Ville de Paris a contribué à la fondation et au fonctionnement de certains de ces instituts, soit en finançant des équipements, soit en fournissant des locaux. Quelques exemples en sont donnés en annexe.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Assistance_publicueH%C3%B4pitaux_de_Paris<https://fr.wikipedia.org/wiki/INSERM>https://fr.wikipedia.org/wiki/Universit%C3%A9_Paris_Descarteshttps://fr.wikipedia.org/wiki/Fondation_H%C3%B4pitaux_de_Paris-H%C3%B4pitaux_de_Francehttps://fr.wikipedia.org/wiki/Mairie_de_Paris<http://www.ehess.fr/><http://www.ens.fr/>

Les instituts scientifiques à Paris émanent donc d'un ou plusieurs établissements de l'enseignement et de la recherche, mais leurs contours et leurs objectifs ne sont pas identiques à ceux de leurs institutions fondatrices. Les opportunités ouvertes par les instituts par rapport aux universités et équipes de recherche sont les suivantes.

- La possibilité de regrouper des chercheurs travaillant dans la même discipline provenant d'équipes et d'institutions différentes. Les instituts permettent parfois de transcender la logique souvent administrative des regroupements en Comues, en favorisant un regroupement disciplinaire.

- La vocation à faire le lien entre la recherche scientifique et la diffusion de la culture scientifique auprès d'un public plus large.

Propositions du groupe de travail

Plusieurs instituts parisiens jouent un rôle de premier plan dans la recherche, et constituent un pont entre la recherche et sa diffusion. En regroupant des chercheurs et projets dans des structures administrativement peu contraignantes et fortement régies par une logique de discipline scientifique, les instituts sont un élément positif du paysage de recherche parisien. Nous proposons de développer les actions suivantes.

1. Un soutien aux instituts

2. Le soutien à l'émergence

Au cours de nos travaux, il est devenu clair que plusieurs projets d'instituts émergents sont en cours de préparation, et que la création de certains instituts aurait pu contribuer au développement de certaines disciplines. Pour une meilleure gestion du soutien aux projets émergents, nous proposons un **appel à manifestation d'intérêt**. Plutôt que proposer la création d'un ou de plusieurs instituts spécifiques, la Ville pourrait lancer un appel à manifestation d'intérêt. Les porteurs de projets devraient être des institutions académiques, même si des partenariats et associations public-privé ne sont pas exclus. Nous souhaitons privilégier un modèle d'institut rattaché à une ou plusieurs universités ou à un organisme de recherche.

Le porteur adressera à la ville un pré-projet de longueur limitée (par exemple, 3 pages). Cette lettre devrait contenir des informations brèves concernant les points suivants.

- L'objet de l'institut
- Le champ disciplinaire
- Les activités de recherche et d'enseignement prévues
- Les composantes et partenariats (pour les instituts émanant d'équipes rattachées à organismes différents)
- La gouvernance
- L'organisation
- Les locaux ou besoin de locaux
- L'ouverture vers le public parisien (formation tout au long de la vie, conférences pour le grand public, etc.)
- La visibilité de l'institut en tant qu'institution parisienne
- Le budget annuel prévisionnel et les cofinancements

Ces pré-projets – lettres de manifestation d'intérêt seront examinées par une commission de la Ville impliquant le CS. Les projets jugés potentiellement intéressants seront encouragés à soumettre une demande détaillée et dont les détails

pourraient être finalisés au cours d'un échange avec la commission. Les projets détaillés seraient soumis à une évaluation rigoureuse.

3. Elargir les compétences et le nombre de chercheurs accueilli par l'IEA pour inviter les chercheurs en sciences exactes

Le format 'résidence' est particulièrement bien adapté pour les SHS à l'IEA. Les chercheurs invités en sciences dures doivent être accueillis lors d'invitations longues dans les laboratoires de leur discipline. Néanmoins, il est envisageable de prévoir des invitations en partenariat entre l'IEA et un laboratoire parisien. Ces postes d'invités viendraient en plus du contingent existant pour les SHS. On pourrait envisager un programme d'invitations sur 1 an ou 6 mois : le chercheur serait reçu au sein d'un laboratoire mais organiserait des activités régulières au sein de l'IEA. Une plus grande ouverture de l'IEA vers les sciences dures serait en accord avec la vocation de l'IEA, qui est destiné à accueillir en résidence des scientifiques de premier plan de toute origine géographique et disciplinaire afin de favoriser les échanges, à travers les frontières disciplinaires.

Autres projets

Le groupe de réflexion s'est également penché sur d'autres propositions qui pourraient s'articuler avec les instituts.

1. Autour des lauréats ERC (European Research Council)

Les laboratoires parisiens connaissent de belles réussites aux programmes de financement de l'Europe dans le cadre de l'ERC. La Ville de Paris pourrait aider à la valorisation de ces projets, par exemple en leur donnant l'occasion d'organiser une manifestation (atelier, journée) à l'IEA, ou encore en relayant leur diffusion scientifique de nature grand public (par exemple avec une mise en contacts avec des journalistes scientifiques, dans des musées ou autres lieux publics). La Ville de Paris a sans doute également un rôle à jouer dans la sollicitation des dépôts de projets.

2. Un programme de chaires

La Ville pourrait soutenir, en lien, après concertation et en coaction avec les établissements d'enseignement supérieur, un programme des chaires à durée déterminée, qui pourraient être accueillies dans des instituts ou bien dans des universités parisiennes. Il s'agirait des chaires environnées pour l'accueil de chercheurs de haut niveau déclinées en plusieurs formats : durées longues (5 ans) ou durées plus courtes (18-24 mois). Ce programme peut se situer dans l'esprit du programme ANR Accueil de chercheurs de Haut niveau (anciennement Chaires d'excellence). Il peut s'agir de préparer l'arrivée en France d'un chercheur étranger. Une durée longue de la chaire (5 ans) peut permettre de monter une opération scientifique en accord avec l'université et/ou les organismes de recherche afin de préparer un poste permanent pour accueillir ce chercheur. Mais on peut aussi penser s'adresser à des jeunes chercheurs (« juniors ») à fort potentiel, justifiant d'un niveau d'excellence au plan international, pour des chaires de durée plus courte (18-24 mois). Contrairement au programme Research in Paris, les chaires junior auraient une dimension d'enseignement et permettraient ainsi une bonne intégration du titulaire de cette chaire dans son institution d'accueil.

3. Autour des Masters

La Ville de Paris intervient à divers niveaux dans le cadre de ses appels d'offre (doctorat, post-doctorat, invitations), mais rien n'est prévu pour la formation au niveau du Master. Or, les programmes au niveau Master forment un outil essentiel dans le paysage scientifique parisien, car ils permettent d'attirer des étudiants (venant de province et de l'étranger). Un tel programme a déjà fait ses preuves à la fondation FSMP (Fondation Sciences mathématiques de Paris) avec le programme PGSM (Paris Graduate School of Mathematics), et dans le cadre de l'Ecole des Neurosciences de Paris, fondation de coopération scientifique créée en 2007 par le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur. Des financements Master pourraient, en lien, après concertation et en coaction avec les établissements d'enseignement supérieur, être attribués soit individuellement aux candidats, soit aux établissements possédant des programmes de Master, sur un appel à projets dont les modalités seraient définies ultérieurement.

4. Un club d'académiques

Adossé à un institut, ou fonctionnant de manière indépendante, le monde de la recherche à Paris pourrait bénéficier de la création d'un club académique selon les modèles de Common Room anglais. Il s'agirait d'un lieu de convivialité ouvert aux enseignants-chercheurs des institutions participantes. Le but serait de pouvoir se retrouver dans un espace transcendant les cloisonnements disciplinaires et de pouvoir y accueillir des chercheurs invités. Un besoin qui a été identifié en termes de convivialité correspond au temps du soir (la possibilité de dîner sur place avec un chercheur invité).

Annexe

Quelques exemples d'instituts en sciences exactes

• Institut de la Vision

12e

5,5 M€

-Centre de recherche intégrée en ophtalmologie parmi les plus importants d'Europe, l'Institut de la Vision (situé sur le site du centre hospitalier national d'ophtalmologie (CHNO) des Quinze-Vingts) réunit sur un même site la recherche fondamentale, clinique et industrielle, favorisant le partage des concepts et des techniques, la rencontre de compétences complémentaires et l'émergence de nouvelles pistes de recherche.

Chercheurs et industriels y disposent des derniers appareils d'analyse, d'exploration et d'imagerie de la rétine, regroupés sur une dizaine de plateformes technologiques, dont la Ville a financé l'équipement.

-L'Institut de la vision est une Unité Mixte de Recherche (UMR S968) rattachée à l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC), l'INSERM et le CNRS.

-Avec le soutien de la Ville de Paris, l'Institut de la Vision (représenté par la Fondation Voir & Entendre) et l'Université Pierre et Marie Curie, ont ouvert au premier semestre 2010 un incubateur d'entreprises. L'incubateur de l'Institut de la Vision est un acteur de la création d'entreprises et favorise également le développement de jeunes entreprises innovantes,

dédiées au domaine de la vision, dans le secteur des biotechnologies, des dispositifs médicaux et du handicap (TIC). L'incubateur est ouvert à tout porteur de projet d'entreprise, académique ou non, qu'il soit francilien, national ou international.

-L'incubateur de l'Institut de la Vision est animé en partenariat avec l'UPMC, dont l'incubateur est Agoranov; il propose un accompagnement adapté, opérationnel et personnalisé aux entrepreneurs (services, conseils et assistance de qualité : savoir-faire, formations, mise en réseau, partenariats public/privé et privé/privé, recherche de financement pour des projets de R&D collaboratifs et/ou de l'entreprise...), un environnement scientifique d'excellence et des outils uniques ainsi qu'une offre immobilière et des services logistiques associés.

-L'Institut de la vision a bénéficié du soutien financier de l'Inserm, du CHNO des Quinze-Vingts, de l'université Pierre- et Marie-Curie, du Conseil régional d'Ile-de-France, de la Ville de Paris, de l'AFM, de la Fédération des aveugles et handicapés visuels de France, de la Foundation Fighting Blindness (USA, de la Fondation ophtalmologique Rothschild, de la commission Européenne, de la FRM, de l'ANR, de la fondation NRJ et de la fondation Bettencourt-Schueller. Il a été labellisé comme projet structurant par le pôle de compétitivité mondial Medicen.

• Institut du Cerveau et de la Moelle épinière

13e

3.5 M€

-L'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière (ICM), fondation reconnue d'utilité publique, a été fondé en 2005 avec l'objectif de développer des travaux de recherches innovants sur les maladies du cerveau et de la moelle, en décloisonnant les domaines de recherche qui leur sont liés (biologie moléculaire et cellulaire, neurophysiologie, sciences de la cognition, thérapeutique). La Ville de Paris a apporté son soutien à la construction d'un bâtiment sur le site de la Pitié Salpêtrière, pour réunir en un même lieu malades, médecins et chercheurs. Inauguré en septembre 2010, le bâtiment de l'ICM comprend 17 000 m² de laboratoires et de plateaux techniques, mais aussi 5 000 m² dédiés à l'accueil des malades, et à la formation. Il accueille aujourd'hui 450 chercheurs de toutes les nationalités.

-Qu'il s'agisse d'investissement ou de fonctionnement, l'ICM, fondation reconnue d'utilité publique, est accompagné par ses partenaires institutionnels : Région Ile-de-France, Mairie de Paris, Caisse des Dépôts, Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, Inserm, CNRS, Université Pierre et Marie Curie. Il est associé à l'Institut hospitalo-universitaire en neurosciences (IHU-A-ICM)

• Institut Langevin

5e

3.55 M€

-L'Institut Langevin « Ondes et Images » a été créé le 1er janvier 2009 au sein de l'ESPCI ParisTech. Il s'appuie sur les compétences du laboratoire Ondes et Acoustique et du laboratoire d'Optique Physique de l'Ecole pour porter au meilleur niveau mondial l'étude des ondes et développer des applications originales, en particulier de nouvelles méthodes d'imagerie. La Ville de Paris a financé l'implantation de cet institut au sein de l'ensemble immobilier réalisé par l'Etablissement Public du Campus de Jussieu (EPCJ) pour l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP) sur l'îlot Cuvier (Paris 5e). L'Institut Langevin accueille, depuis mars 2012, ses deux laboratoires ainsi que leurs partenaires sur 2 200 m².

-L'institut Langevin « Ondes et Images » est une Unité Mixte de Recherche (ESPCI ParisTech- CNRS) dont l'Université Paris Diderot, l'Université Pierre et Marie Curie et

l'INSERM sont partenaires. Mathias Fink a créé cet Institut en 2009 au sein de l'ESPCI à partir de la fusion du laboratoire Ondes et Acoustique, qu'il avait créé et dont il assurait la direction, et du laboratoire d'Optique Physique dirigé par Claude Boccara.

-Les recherches de l'Institut sont à l'origine de la création de cinq entreprises : Echosens, Sensitive Object, Supersonic Imagine, Time Reversal Communications et LLTech. L'institut Langevin a obtenu en 2011 le label Labex (laboratoire d'excellence) pour son projet WIFI (Waves and Imaging : from Fundamentals to Innovation). Il s'est installé en juin 2012 dans un nouveau bâtiment, rue Jussieu, grâce à un fort soutien de la Ville de Paris.

• Centre François Jacob - Institut Pasteur

15e

3 M€

-Inauguré en novembre 2012, le Centre François Jacob est un nouveau centre de recherche sur les maladies émergentes. La construction d'un nouveau bâtiment a permis le regroupement stratégique d'équipes de recherches pluridisciplinaires (sciences expérimentales, modélisation, bio-informatique et calcul scientifique) sur 15 900 m² de surface utile. Les 400 chercheurs du Centre bénéficient à présent des laboratoires et plateformes technologiques évolutifs, indispensables pour mener des projets expérimentaux audacieux et innovants, et permettre une mobilisation rapide et adaptée face aux risques épidémiques émergents.

-Le centre François Jacob, ouvert, collaboratif et doté d'équipements technologiques de pointe, réunira à terme plus de 400 chercheurs de premier plan, organisés en équipes pluridisciplinaires, dont l'objectif commun sera de combattre les maladies émergentes ou ré-émergentes et de limiter leur propagation en explorant de nouvelles pistes de recherche. C'est le plus important bâtiment jamais réalisé par l'Institut Pasteur, avec 4500 m² de surface au sol et 15900 m² de surface utile.

-Le financement du centre François Jacob a fait l'objet d'une mobilisation associant contributions publiques de l'État, de la Région Ile-de-France et de la Ville de Paris, soutiens privés –Fondation Total et Sanofi– et philanthropie, grâce à de nombreux donateurs. Le budget total de la construction s'élève à 61 millions d'euros.

-Fondation privée reconnue d'utilité publique, l'Institut Pasteur doit négocier chaque année son équilibre financier entre différentes sources de financements, la générosité du public et la valorisation de sa recherche auprès des industriels, français et étrangers.

-Quatre domaines d'expertise principaux la caractérisent, selon Marie Glomet, Directeur juridique de l'Institut Pasteur :

- Propriété intellectuelle, interface avec la direction de la valorisation de la recherche avec les industriels, la direction de la communication et celle des systèmes d'information ;
- Sciences de la vie, interface avec la direction scientifique et médicale ; ce pôle assure également la gestion des risques ;
- Corporate, interface avec toutes les questions liées à la gouvernance et surtout avec le Réseau international ;
- Financements européens et internationaux et contrats généraux.

Les problématiques juridiques sont indissociablement liées aux activités d'une entité qui est en relation tant avec les gouvernements étrangers, qu'avec les organisations internationales, les bailleurs de fonds ou les industriels de la pharmacie.

• Institut des maladies génétiques - Fondation Imagine

15e

3 M€

-L'Institut des maladies génétiques *Imagine* a été créé en 2007 et est soutenu par la fondation du même nom. La Fondation de coopération scientifique Imagine a pour ambition de conduire un projet d'excellence médicale et scientifique en organisant, structurant et développant des activités de recherche, de soins et d'enseignement sur les maladies génétiques, de l'enfant à l'adulte. Depuis 2009, la Ville de Paris est l'un des membres fondateurs de la Fondation Imagine. Elle a ainsi participé à la construction d'un nouveau bâtiment de 19 000 m² sur le site de l'hôpital Necker-Enfants malades. Durant la période de 2007 à 2013 les équipes de recherche de l'Institut Imagine sont disséminées sur le campus de l'Hôpital Necker-Enfants malades, et sont regroupées à partir de début 2014 dans un bâtiment unique sur le campus de l'Hôpital Necker-Enfants malades.

-Six membres fondateurs ont permis la naissance de cette fondation : l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, l'INSERM, l'Université Paris Descartes, l'Association Française contre les Myopathies, la Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France et la mairie de Paris. L'Institut des maladies génétiques *Imagine* est devenu Institut-Hospitalo-Universitaire (IHU) en 2011.

-L'Institut Imagine a bénéficié de financements majoritairement publics pour construire le bâtiment, en partenariat avec l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris, et pour équiper les plateformes technologiques et les laboratoires. Le budget annuel de l'Institut Imagine est de 40 millions d'euros dont 30 millions proviennent de financements publics pour le fonctionnement des laboratoires et des équipes de recherche et 6,5 millions de la dotation reçue au titre du Programme Investissements d'avenir. Chaque année, 3,5 millions d'euros restent donc à financer à travers le mécénat et les collaborations industrielles. Pour aller plus loin, Imagine a besoin de rassembler le meilleur du public et du privé. Un institut de cette taille et de cette ambition ne peut mener à bien sa mission sans le soutien de donateurs privés, entreprises ou particuliers.

• Institut Pierre-Gilles de Gennes

5^e

12 M€

-L'Institut Pierre-Gilles de Gennes pour la microfluidique (IPGG), porté par l'Ecole Nationale de Chimie de Paris, l'Ecole Normale Supérieure, l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris et l'Institut Curie, a pour vocation de consolider et de promouvoir les activités de recherche de la microfluidique sur la Montagne Sainte-Geneviève à Paris. L'IPGG intégrera la première plateforme en Europe capable de combiner l'ensemble des technologies de microfabrication et d'auto-assemblage de systèmes microfluidiques et de « laboratoires sur puces ». Ses cinq laboratoires rassembleront plus de 100 chercheurs experts dans ce domaine. Pour la réalisation de ce projet, la Ville de Paris a mis à la disposition de l'ESPCI ParisTech une surface de 4200 m² au sein d'un ensemble immobilier situé rue Jean Calvin, pour une durée de douze ans. Elle participe à hauteur de 9 millions d'euros aux travaux d'aménagement de l'Institut et d'un incubateur d'entreprises innovantes, complétée par 3 millions d'euros pour les travaux de confortation du bâtiment et de mise en sécurité du restaurant universitaire maintenu sur le site.

-Double lauréat des Investissements d'Avenir 2010 (Equipex et Labex PSL), l'IPGG fédère l'ensemble des activités de recherche en microfluidique sur le campus de la Montagne Sainte-Geneviève.

-L'IPGG réunit 14 équipes de recherche issues de quatre prestigieuses institutions scientifiques : l'École Supérieure de Physique et de Chimie Industrielle de la Ville de Paris

(ESPCI), l'École Nationale Supérieure (ENS), l'Institut Curie et l'École Nationale Supérieure de Chimie de Paris (Chimie ParisTech ou ENSCP).

-La Fondation Pierre-Gilles de Gennes est responsable de la gestion de l'Institut. Il est aussi soutenu par l'Agence Nationale de la Recherche, le Centre National de la Recherche Scientifique, l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, la Mairie de Paris, Paris Sciences et Lettres et l'Université Pierre et Marie Curie.

-La Fondation Pierre Gilles de Gennes est une fondation reconnue d'utilité publique visant à promouvoir les coopérations de recherche interdisciplinaires entre laboratoires et/ou industriels.

• **Institut innovant de formation par la recherche**

4e

1 M€

-La Ville de Paris soutient l'Institut Innovant de Formation par la Recherche (IIFR) dans le développement d'un projet pilote de cursus universitaire en ligne. Ce projet de « cours numériques tangibles » porte sur la mise en œuvre d'une plateforme de diffusion de contenus d'enseignement numérisés, augmentée d'une plateforme inédite de prototypage de supports de cours qui permettront d'engager l'étudiant dans une véritable démarche d'expérimentation, et renforceront les interactions entre les chercheurs et la communauté d'apprenants.

-Les locaux de l'IIFR seront installés rue Charles V (4e), dans un bâtiment récemment acquis par la Ville de Paris afin d'y réaliser un programme mêlant logements chercheurs et locaux d'enseignements et de recherche.

Quelques exemples d'instituts en sciences humaines

• **Institut National d'Histoire des Arts (INHA)**

2, rue Vivienne, Paris 2

-L'Institut national d'histoire de l'art est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), destiné à promouvoir la recherche scientifique en histoire de l'art. Il est placé sous la double tutelle des ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de la Culture et de la Communication.

-L'INHA est composé des équipes travaillant sur l'histoire des arts dans plusieurs universités et grands établissements parisiens (Paris 1, Paris 4, EPHE, EHESS). Installées galerie Vivienne et disposant d'une riche bibliothèque créée par le regroupement des bibliothèques différentes, l'INHA développe et met en valeur la discipline par des actions de recherche, d'enseignement et de vulgarisation. Il offre aux chercheurs un cadre de travail, propose des bourses doctorales et post-doctorales. En plus des équipes installées à l'INHA appartenant aux différentes composantes, la recherche à l'INHA est menée essentiellement par le Département des études et de la recherche (DER) et l'unité mixte InVisu (CNRS-INHA, USR 3103 – Information visuelle et textuelle en histoire de l'art). Un aspect important est aussi la diffusion de la culture scientifique dans le domaine de l'histoire de l'art à l'adresse d'un public d'amateurs intéressés.

• **Institut Européen des sciences des religions (IESR)**

4-14 rue Ferrus, Paris 14e

-Composante de l'École Pratique des Hautes Études et émanant de sa Ve section (Sciences Religieuses), l'Institut européen en sciences des religions a été créé par un arrêté du 26 juin 2002 du Ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche. L'institut a été

créé suite au rapport de Régis Debray sur l'enseignement du fait religieux dans l'école laïque. Le but de l'IESR est de rapprocher la recherche scientifique dans le domaine des sciences des religions à la pédagogie à l'encontre du public plus large. L'IESR organise des conférences accessibles au public inscrit 'à la carte' ainsi que des cycles de formation des intervenants dans des écoles.

• **Institut d'Études Avancées**

4e

5.5 M€

-Destinés à accueillir en résidence des scientifiques de premier plan de toute origine géographique et disciplinaire, les instituts d'études avancées (IEA) sont des lieux d'innovation intellectuelle. L'Institut d'études avancées de Paris est né en 2008 à l'initiative de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme, de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) et de l'École Normale Supérieure (ENS). En 2011, il est devenu une institution indépendante et autonome, soutenue par treize des principales universités et institutions de recherche de la région parisienne, ainsi que par la Ville de Paris, la FMSH et le Conseil régional d'Île-de-France. Il bénéficie en outre d'un financement du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur accordé dans le cadre du programme « Investissements d'avenir » et actuellement géré par le réseau rassemblant quatre Instituts d'études avancées de France, le RFIEA. A partir d'octobre 2013, une vingtaine des meilleurs scientifiques étrangers sont accueillis dans l'Hôtel de Lauzun, un hôtel particulier du 17^e siècle situé sur l'Île Saint-Louis, rénové et mis à disposition par la Ville.

-Princeton : une source d'inspiration : L'Institut d'études avancées de Princeton, établi dans les années 1930, a constitué une source d'inspiration pour les nombreux instituts semblables qui ont depuis été créés à travers le monde. Ces instituts sont de taille et de type différents : certains sont rattachés à une université tandis que d'autres sont indépendants et sans lien avec le système universitaire de leur pays ; certains sont privés, d'autres publics ; certains ont des règlements stricts concernant la participation de leurs chercheurs résidents à la vie sociale de l'institution, alors que d'autres leur accordent la plus grande liberté pour mener à bien leur projet de recherche.

-Dans tous les cas, l'objectif est de permettre les progrès de la connaissance en favorisant les échanges, à travers les frontières disciplinaires, entre des chercheurs de nationalités et de cultures différentes.

Rapport du groupe « Le développement d'une politique volontariste de diffusion de la culture scientifique à destination des plus jeunes (écoles/collèges) »

I. Contexte, état des lieux¹⁷

Trois observations liminaires doivent être faites :

1. La culture scientifique recouvre l'ensemble des disciplines, qu'elles relèvent des sciences exactes ou des sciences humaines et sociales, même si ces dernières sont (trop) peu représentées dans les réalisations actuelles.
2. Les propositions existantes sont d'un nombre et d'une richesse considérables. Nous n'en avons eu qu'un aperçu au cours de notre tour de table. Il apparaît cependant que la répartition spatiale de l'offre est loin d'être homogène : la « montagne sacrée » est incontestablement privilégiée ! Nous considérons qu'une analyse méthodique et exhaustive devrait être menée pour construire une cartographie francilienne objective de la diffusion des savoirs auprès des jeunes (cf. infra, proposition 1).
3. La qualité et le niveau d'exigence scientifique dans l'existant est le plus souvent remarquable quel que soit le type de structure d'animation : musée, association, action éducative de la Mairie, dispositif lié aux institutions de recherche, etc. C'est là un principe qui devrait être transversal à toutes les propositions (et notamment pour la formation des animateurs et médiateurs) : le souci de qualité scientifique de la vulgarisation, ainsi que le niveau de conception et d'intervention auprès des jeunes.

Ont été ainsi successivement auditionnés par le groupe :

- **L'offre de Paris en matière de culture scientifique**, à travers notamment quatre principales institutions : Cité des sciences, Cnam, Museum d'histoire naturelle, Musée de l'Homme (Exploradôme).
- **Espace des Sciences Pierre Gilles de Gennes – ESPGG dans l'ESPCI**, avec M. Matteo Merzagora.
- **« L'Arbre des Connaissances » – APSR, Association pour la Promotion des Sciences et de la Recherche**, avec Mme Védrines (Directrice) et Mme Le Bras (Présidente de l'association, biologiste) ; « Ouvrir la science aux citoyens ».
- **Fête de la Science. Université Pierre et Marie Curie. Direction de la culture**, avec Mme Cécile Nécol (Chargée de mission science-société).
- **Association Française d'Astronomie**, avec M. Piednoël (Directeur des Réseaux et de l'Animation de l'AFA).

¹⁷ Afin de nourrir de manière éclairée les propositions pour le développement d'une politique de diffusion de la culture scientifique auprès des plus jeunes, le groupe a souhaité procéder tout d'abord à un tour de table de l'existant. Il a été en cela magnifiquement aidé par l'équipe de la Ville, avec Laurent Kandel, Sophie Zuber et Aurélie Biard. Cette dernière a accompagné le noyau du groupe, constitué de deux à trois personnes, de manière particulièrement dévouée et efficace. Qu'elle en soit ici remerciée.

- **Mairie de Paris : Statistiques DASCOS** sur les formateurs, les ateliers, les temps ARE.
- **Mairie de Paris : Rapport DASCOS** sur « L'éducation artistique et culturelle dans les musées et monuments nationaux : pour un accès de tous les jeunes à l'art à la culture » (2013).

Les présentations, enrichies de nombreux documents, ont chaque fois donné lieu à des échanges fructueux d'où sont issues, pour une bonne part, les propositions ci-dessous. Les responsables du groupe remercient vivement les intervenants qui ont accepté de leur consacrer du temps.

II. Les 10 propositions du groupe de travail

Les propositions s'organisent en deux sous-ensembles : les actions transversales et les actions ciblées en fonction des publics.

1. Actions transversales

- **Proposition 1. Une cartographie francilienne de diffusion de la culture scientifique.** Analyse méthodique de l'existant, selon des critères transversaux soigneusement définis : public visé (âge, contexte social, profils socio-économiques des familles), lieu de la manifestation (arrondissement), statut de l'organisme et lien avec institutions scientifiques, type d'activité (ludique/technique, ponctuelle/durable, etc.), type de financement (Etat, Ville, Région, Privé, etc.), le tout donnant lieu à la diffusion d'une carte de la vie scientifique de la Cité à l'intention des plus jeunes. Un *contrat de post-doctorat de six mois ou d'un an pourrait être mis en place* à cette fin, pour un jeune docteur (par exemple en Sciences de l'Education).
- **Proposition 2. Une nouvelle dynamique des relations entre les sciences exactes et les sciences humaines et sociales.** La ville de Paris pourrait impulser et soutenir cette dynamique dans trois directions : (1) Création d'ateliers et d'activités dans les champs propres aux sciences humaines et sociales aujourd'hui très déficitaires : en économie, en pratiques des langues, en archéologie, en histoire, etc. Un appel à la créativité pourrait être lancé en suscitant un réseau associatif aussi riche dans ces domaines du savoir que dans les sciences dites exactes. (2) Intégration d'une dimension SHS dans les activités de diffusion de la culture scientifique (par exemple : écologie, changement climatique et littérature de science fiction ; astronomie et histoire ; etc.). (3) De la science à l'innovation : la mise en œuvre des avancées scientifiques impliquent le concours de l'économie, des sciences de gestion ou de la sociologie (exemples à puiser parmi les start-up et leur écosystème. Cf. #mystartupinparis).
- **Proposition 3. « Les quatre saisons de la science à Paris » : création d'un calendrier annuel** des manifestations scientifiques pour les jeunes, faisant alterner des dominantes sciences exactes et sciences sociales, suivant l'accent des saisons et les événements marquants. Il s'agirait de mettre en forme un « récit des sciences » de l'année parisienne, la mise en scène narrative renforçant la lisibilité et l'attractivité. Un référent au sein de la sous-direction de l'économie, de l'innovation et de l'enseignement supérieur pourrait être en charge de la coordination de ce calendrier.

La « spirale des disciplines ». Un événement (sportif par exemple) peut devenir le déclencheur d'activités de sensibilisation scientifique, dans différents domaines et différents lieux simultanément. Par exemple, la coupe d'Europe de football peut susciter des ateliers sur la science du mouvement (cinétique), la médecine du sport (santé), la sociologie des stades (mouvements de foule), le langage de la passion (enthousiasme), la théorie des jeux, etc.

2. Actions ciblées

Les préconisations s'articulent autour de trois pistes d'actions, distinguées en fonction des publics envisagés : tous publics, public scolaire, public formateur.

2.1. Tous publics

- **Proposition 4. Appel à projets systématique pour le partage de la culture scientifique, projets qui seront sélectionnés et financés par la Ville** (budget MCL 2016 : 120 à 140 k€) selon des critères définis : qualité scientifique et pédagogique de l'action ; étendue de l'action – sur le mois, sur l'année – ; programmation sur zones géographiques diversifiées, y compris projets itinérants dans les arrondissements ; actions à thématiques pluridisciplinaires, ou comportant un axe de sciences humaines significatif ; actions comportant au moins un volet consacré au jeune public, etc.
- **Proposition 5. Création de lieux dédiés** (par exemple dans les mairies d'arrondissement), prioritairement dans les arrondissements éloignés des pôles de diffusion scientifique de la ville, afin de favoriser la pratique des sciences par tous. Ces structures, dotées d'équipements mutualisés, seraient gérées et animées par des associations spécialisées dans la diffusion de la culture scientifique. Elles assureraient également la mise en relation des parents et des enfants avec les acteurs de la recherche, notamment par le relais et la promotion de projets de science participative.

2.2. Publics scolaires

- **Proposition 6. Que chaque écolier parisien puisse bénéficier dans sa scolarité d'au moins un atelier péri-scolaire scientifique de qualité.** Actuellement, la très grande majorité des écoliers parisiens suivent un ARE. Or 4% seulement des ateliers relèvent, au moins partiellement, d'une thématique scientifique. Pour atteindre l'objectif de la proposition, cette proportion devrait s'élever à 10%. Une telle ambition implique l'amélioration des outils pédagogique et une formation plus spécifique des animateurs et médiateurs (cf. propositions suivantes).
- **Proposition 7. « Les mallettes des sciences ».** Le projet est que la ville **lance un concours** (sous forme d'un appel d'offre ?) sur la fabrication de kits pédagogiques pour médiateurs scientifiques (auprès notamment des écoles élémentaires), associant les outils numériques et les outils physiques, sollicitant la connectique et les manipulations, associant l'expérience sensible et concrète à la culture Internet. On peut penser à la mallette du médiateur scientifique en électricité, archéologie, écritures anciennes, biologie végétale, animale et humaine, sciences du religieux, etc. Un groupe associant chercheurs et utilisateurs devrait rédiger le *cahier des charges* de ces mallettes. Le CRI (Centre de Recherches Interdisciplinaires, soutenu par la Mairie)

pourrait venir en appui à cette initiative et être mobilisé pour le développement d'un projet de grande envergure sur Paris.

On peut ainsi envisager, en SHS, la création de la mallette *langues* (« Babel »), de la mallette *archéologie*, de la mallette *économie*, de la mallette *tri et mélange*, etc. La mallette pourrait devenir une sorte de « totem » de ces activités, de leur inscription dans la durée, et de la promotion des réalisations qu'elles permettent : par exemple, la mallette *jardin*, dont les résultats seraient présentés lors de la fête des Jardins. Et pourquoi ne pas solliciter « Louis Vuitton », le célèbre maroquinier du voyage, pour le financement des mallettes ?

Le « colloque des mallettes ». Afin de dépasser le stade de la curiosité entretenue et d'entrer, même modestement, dans la « durée » propre au travail scientifique (sa patience, son obstination), les jeunes pourront participer, avec leurs réalisations, à des « colloques » interscolaires. Ce serait là un moyen supplémentaire pour susciter des vocations.

2.3. *Publics formateurs*

- **Proposition 8. Intensification des plans de formation des personnels d'animation scientifique.** En liaison avec la diffusion des mallettes, la formation des animateurs dans les champs scientifiques devrait être développée (objectif : un stock de 500 animateurs contre une centaine actuellement). Les animateurs pourraient aussi être formés de manière systématique pour chacune des mallettes (avec la possibilité pour chacune d'« aller plus loin »).

La « mobilisation des bibliothèques ». Les bibliothèques municipales devraient être associées plus étroitement aux différentes initiatives de diffusion de la culture scientifique auprès des jeunes (cf. l'ensemble des propositions) et notamment à la formation des personnels d'animation scientifique.

- **Proposition 9. Partage d'expérience en ligne par la création d'un site dédié.** Les formateurs, médiateurs, animateurs et concepteurs seraient engagés dans une mutualisation des meilleures pratiques, une amélioration des matériels pédagogiques et des dispositifs, chaque mallette, qui sera connectée, comprenant une tablette, du matériel d'expérimentation, des accès aux centres de ressources et au partage d'expérience.
- **Proposition 10. Promotion de stages en laboratoires pour les classes de 3^e.** La Ville pourrait créer une plateforme de mise en relation de laboratoires avec les établissements scolaires pour l'organisation des stages obligatoires des élèves de 3^e, étoffant ainsi les propositions de stages qui seraient dès lors stimulés et démocratisés par la Ville de Paris. Les laboratoires qui bénéficient d'un financement de la ville seraient invités à proposer au moins un stage.

1. Contexte

La Ville de Paris mène depuis plusieurs années une politique volontariste pour tisser des liens avec le monde académique. Pour les travaux de ce « groupe de travail », nous avons plus particulièrement voulu nous intéresser aux apports potentiels du monde scientifique à la politique municipale. Nous ne discutons donc pas le soutien de la part de la Ville à la recherche, via notamment l'appel à projet « Emergences », mais plutôt les dispositifs permettant à la Ville de Paris d'initier et avoir accès à des travaux académiques en lien avec Paris. Le programme Paris 2030, qui rentrait dans ce cadre et qui avait été initié en 2004 sur proposition du Conseil scientifique de la Ville de Paris a été supprimé en 2015. Il soutenait des travaux de recherche ayant « Paris » pour terrain d'étude. Il fonctionnait sur le mode d'un « appel à projets ». Un autre programme, « Paris de la Recherche », a récemment été supprimé. Il s'agissait d'une soirée événementielle annuelle organisée depuis 2009 à l'Hôtel de Ville et dont l'objectif était de rassembler la communauté scientifique parisienne, par delà les frontières entre disciplines et institutions, et de présenter les résultats concrets de la politique municipale en faveur de la recherche et de l'innovation. L'objectif de cet événement n'était pas d'appuyer des recherches en lien avec les thématiques propres à la Ville de Paris, contrairement à « Paris 2030 ».

2. L'instrument principal actuel : les Bourses CIFRE

Les bourses CIFRE constituent aujourd'hui le dispositif principal permettant d'apporter des éléments de réponse académiques aux problématiques de la Ville de Paris. Le dispositif des Conventions Industrielles de Formations par la Recherche (CIFRE), géré par l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT) pour le compte du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, est un dispositif d'aide à l'embauche permettant à des doctorants d'effectuer leur thèse au sein d'une entreprise ou d'une collectivité. Ce dispositif permet le développement d'une véritable collaboration entre le doctorant et le service de la Ville dans lequel il est intégré : le doctorant bénéficiant dans ce contexte professionnel d'un accès privilégié à des données et informations constituant un matériau d'étude pour sa thèse et la Ville accédant en retour à des travaux scientifiques de pointe sur ses domaines d'activité. La Ville de Paris accueille des doctorants dans le cadre de conventions CIFRE depuis 2009. 15 doctorants ont été recrutés, dont 11 sont actuellement en poste dans différents services de la Ville. Leurs thématiques de recherche concernent, à titre d'exemple : l'insertion des familles par le logement, la division du travail scolaire, ou le mode de propagation des termites dans le bâti parisien. Le dispositif CIFRE est largement plébiscité, tant par les services de la Ville que par les scientifiques (doctorants et directeurs de thèse) qui se sont engagés dans un projet de collaboration ; le dialogue instauré sur le long terme entre services de la Ville et laboratoires grâce à ce dispositif étant, pour chacun, source d'enrichissement, de réflexion et de stimulation. Un développement du dispositif est donc à envisager. Le nombre de doctorants recrutés (3 par an en moyenne depuis 2009) pourrait être progressivement augmenté. Dans ce sens, un travail d'information sur les bénéfices et les modalités de mise en œuvre du dispositif est à réaliser auprès de l'ensemble des Directions de la Ville. Le fonctionnement actuel est le suivant : La DAE adresse fin novembre aux Directions de la Ville les dossiers de candidature transmis par les étudiants et laboratoires, concernant leurs domaines d'activité. Les Directions de la Ville communiquent à la DAE les

projets de collaboration qu'elles souhaitent mettre en œuvre. Un comité de sélection piloté par le secrétariat général de la Ville se réunit ensuite pour sélectionner les trois projets qui sont jugés prioritaires pour la municipalité.

Le dispositif CIFRE semble très bien fonctionner. Cependant, les services de la Ville ne sont pas tous très bien informés sur les types de sujet qui peuvent se prêter à des thèses CIFRE, ni sur les thèmes de recherche des laboratoires. Or ces services pourraient directement solliciter les laboratoires pour provoquer des candidatures aux bourses CIFRE, ciblées sur des sujets particulièrement pertinents. Renforcer la communication vers les services nous paraît important, afin que des demandes puissent remonter des services vers les laboratoires. Les laboratoires ne sont pas non plus nécessairement informés des possibilités de financement par thèse CIFRE auprès de la Ville.

Par ailleurs, la formule « thèse CIFRE » est particulière et certains sujets méritant une analyse académique peuvent, pour autant, ne pas se prêter à une thèse. D'autres modes de collaborations avec des laboratoires pourraient être envisagés, comme des contrats de collaboration de recherche¹⁸.

3. Données et expérimentations

Le groupe de travail a salué les efforts faits par la Ville de Paris pour rendre disponible publiquement ses données, via opendata.paris.fr. Concernant les possibilités d'expérimentation, l'équipe Expérimentation de Paris&Co (ex Paris Région Lab) donne l'opportunité à toutes les entreprises de tester avant commercialisation leurs produits et services innovants sur le territoire francilien, en situation réelle. Paris&Co - Expérimentation accompagne les services des collectivités franciliennes et les grandes entreprises dans leurs projets d'expérimentation de solutions innovantes. Ce système pourrait être généralisé à des expérimentations « académiques ».

4. Propositions

Les propositions du groupe de travail portent sur quatre volets principaux: Renforcer les dispositifs permettant de financer des recherches dont les résultats intéressent directement la Ville de Paris ; renforcer la communication entre les différents services de la Ville et le monde de la recherche ; appuyer et accompagner les services de la Ville de Paris souhaitant investir dans des sujets relevant de la recherche scientifique, faciliter la recherche en lien avec la Ville de Paris. A plus long terme, une implication plus importante de la communauté scientifique dans les organes décisionnels de la Ville de Paris pourrait être envisagée

Soutien aux dispositifs financiers appuyant des recherches co-élaborées entre un(des) service(s) de la ville de Paris et un (des) laboratoire(s) de recherche :

- Renforcement du dispositif CIFRE déjà mis en place

¹⁸ A titre d'exemple, en économie, l'Institut des Politiques Publiques (PSE), et le Laboratoire Interdisciplinaire d'Évaluation des Politiques Publiques (Science Po) sont spécialisés dans la production de travaux académiques liés à l'évaluation des politiques publiques, notamment au niveau des municipalités.

- Mise en place d'autres modes de collaboration entre les services de la mairie de Paris et les laboratoires (financement d'équipes de recherche pour des missions ponctuelles, via des conventions de collaborations de recherche ?)

Communication et sensibilisation des services de la Ville de Paris aux bénéfices de la recherche

- Evènements ou réunions (par exemple annuelles) entre un (des) interlocuteur(s) connaissant le monde de la recherche, et les services de la Mairie de Paris, afin de sensibiliser ces derniers à la possibilité d'avoir recours à, par exemple, des dispositifs CIFRE ou à des missions de recherche sur certains sujets.
- Communication aux différents services des équipes de recherche travaillant sur des sujets pouvant les intéresser.
- Valorisation des actions en cours
- Formation des personnels de la Ville de Paris aux pratiques de la recherche et à l'intérêt qu'elle peut représenter dans leur futur métier :
 - o Formation continue des personnels de la Ville de Paris (au sein des Ecoles de la Ville ou non : EIVP, Ecole Dubreuil, etc.)
 - o Formation initiale (exemple : formation des ingénieurs au sein de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris)

Le Conseil scientifique de la Ville de Paris pourrait à cet égard, selon des modalités à déterminer, jouer un rôle de centralisation des besoins et de médiation.

Appui aux services de la ville de Paris souhaitant s'engager dans des projets de recherche (Cifre, appels à projets nationaux ou européens...)

- Appui scientifique : le bureau de la recherche pourrait centraliser et orienter les demandes émanant des différents services, à la suite des réunions de sensibilisation évoquées plus haut, vers les laboratoires et/ou s'assurer que les demandes relèvent de la recherche ou pas.
- Appui au montage de projets partenariaux (CIFRE ou autres) : bureau de la recherche ou prestation extérieure ?
- Appui au suivi des projets partenariaux (CIFRE ou autres).

Aide à la recherche en lien avec la Ville de Paris

- Mise à disposition aux chercheurs des données sur la Ville de Paris
- Encourager les expérimentations

A moyen terme, créer les conditions d'une implication plus importante de la communauté scientifique dans les organes décisionnels de la Ville de Paris (équivalent des conseils d'administration).

